



Sécurité publique  
Canada

Public Safety  
Canada

BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT



**Sécurité publique Canada**  
**Les aspects peu étudiés du crime organisé**  
Une discussion de la situation au Canada  
dans le contexte international

AOUT 2011  
SGDDI #466257

Canada

# **Les aspects peu étudiés du crime organisé : une discussion de la situation au Canada dans le contexte international**

Par

**Ernesto U. Savona**

*Transcrime - Università Cattolica del Sacro Cuore di Milano*

**Francesco Calderoni**

*Transcrime - Università Cattolica del Sacro Cuore di Milano*

et

**Alessia Maria Remmerswaal**

*Transcrime - Università Cattolica del Sacro Cuore di Milano*

préparée pour la

Division de la recherche et de la coordination nationale sur le crime organisé  
Secteur de la police et de l'application de la loi  
Sécurité publique Canada

*Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs et ne sont pas  
nécessairement celles du ministère de la Sécurité publique.*

Rapport n° 022, 2011

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010

Cat. No.: PS14-6/2011F-PDF

ISBN No.: # 978-1-100-97863-5

# Table des matières

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>1.0 INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
ACTIVITÉS DU CRIME ORGANISÉ AU CANADA .....	7
<i>Activités liées aux drogues illicites</i> .....	9
<i>Jeu</i> .....	9
<i>Crimes financiers</i> .....	10
<i>Passage de clandestins et traite des personnes</i> .....	11
<i>Trafic d'armes à feu</i> .....	11
<i>Contrebande du tabac</i> .....	12
<i>Contrefaçon</i> .....	12
<i>Crimes contre l'environnement</i> .....	12
<i>Crimes contre des espèces sauvages</i> .....	12
<i>Vol</i> .....	13
<b>2.0 MÉTHODE</b> .....	<b>13</b>
2.1 DÉFINITION OPÉRATIONNELLE DU CRIME ORGANISÉ .....	13
2.2 ACTIVITÉS PEU ÉTUDIÉES DU CRIME ORGANISÉ .....	14
2.3 COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES .....	14
2.3 LIMITES .....	15
<b>3.0 ANALYSE DES ACTIVITÉS PEU ÉTUDIÉES DU CRIME ORGANISÉ</b> .....	<b>15</b>
3.1 MANIÈRES DONT LES GROUPES DU CRIME ORGANISÉ DÉPENSENT LEUR ARGENT .....	15
3.2 CRIME CONTRE L'ENVIRONNEMENT .....	17
3.2.1 <i>Contrebande de chlorofluorocarbones (CFC)</i> .....	17
3.2.2 <i>Déversement illégal de déchet</i> .....	18
3.2.3 <i>Contrebande de déchets radioactifs</i> .....	19
3.2.4 <i>Déchets électroniques</i> .....	19
3.3 CRIMES CONTRE LES ESPÈCES SAUVAGES .....	21
3.3.1 <i>Braconnage et capture d'espèces en voie de disparition</i> .....	21
3.3.2 <i>Coupe illégale de bois et extraction minière illégale de pierres précieuses et de minéraux</i> .....	22
3.4 INFILTRATION DU CRIME ORGANISÉ DANS DES ENTREPRISES ET DES MARCHÉS LÉGITIMES .....	23
3.4.1 <i>Infiltration du crime organisé dans le marché de l'énergie renouvelable</i> .....	24
3.5 CONTREFAÇON DE MARCHANDISES .....	25
3.6 JEU EN LIGNE .....	26
<b>4.0 DISCUSSION</b> .....	<b>28</b>
<b>5.0 CONCLUSION</b> .....	<b>29</b>
5.1 RECOMMANDATIONS AUX FINS DE RECHERCHES FUTURES .....	29
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>31</b>

## Résumé

Le présent rapport analyse certaines activités possibles du crime organisé dans un contexte canadien et contribue ainsi à l'acquisition de connaissances sur la nature et la portée du crime organisé. L'analyse comporte un examen approfondi de la littérature et des données disponibles sur les activités du crime organisé au Canada, et une discussion sur l'état actuel de la littérature sur le crime organisé à l'échelle internationale. Elle est fondée sur la littérature disponible, des rapports officiels et des hypothèses étayées. Étant donné les difficultés associées à la collecte d'information sur les activités peu étudiées, il n'a pas toujours été possible d'effectuer une analyse détaillée de ces activités. Les résultats démontrent néanmoins la participation possible du crime organisé dans certaines activités. Des activités choisies du crime organisé peu étudiées ont été ciblées et analysées. De brèves descriptions de ces activités sont présentées ci-dessous.

## Manières dont le crime organisé dépense son argent

Seules quelques études se sont intéressées à la manière dont les groupes du crime organisé dépensent les gains de leurs activités illicites, à savoir les sommes, comment et où. La plupart des études adoptent la perspective traditionnelle axée sur l'application de la loi, mettant l'accent sur le blanchiment d'argent. Ailleurs qu'au Canada, les études continuent de s'intéresser à l'impact du crime organisé sur la performance et la croissance économique de l'économie légitime. Au Canada, la recherche a démontré que le crime organisé investit dans des institutions de dépôt, l'industrie de l'assurance, les véhicules motorisés, l'immobilier, les entreprises criminelles, le change de devises, les navires, les bijoux, les pierres précieuses, l'or et la monnaie, et le secteur des valeurs mobilières. Dans l'ensemble, les connaissances sur la manière dont les groupes du crime organisé dépensent leur argent au Canada semblent limitées. Des études plus novatrices devraient analyser la façon dont les groupes du crime organisé gèrent leurs budgets et investissent leurs profits.

## Crimes contre l'environnement

Quatre catégories précises de crimes contre l'environnement démontrent de quelle manière ce type d'activité peu étudié peut se produire. On s'intéresse particulièrement à la contrebande de chlorofluorocarbones (CFC), au déversement illégal de déchets, à la contrebande de déchets radioactifs et aux questions liées aux déchets électroniques. Depuis les années 1970, les gouvernements ont forcé les producteurs de déchets à assumer une nouvelle responsabilité quant à l'élimination sécuritaire des déchets et ont mis en place des courtiers en déchets. Ces changements ont fait augmenter le coût de l'élimination légale des déchets. En guise de réaction et en vue d'économiser temps et argent, les entreprises ont commencé à se débarrasser de leurs déchets illégalement. Le coût moins élevé de l'élimination (illégal) des déchets dans d'autres pays, souvent moins développés, par rapport à celui de l'élimination légale dans les pays développés représente le principal élément moteur des crimes contre l'environnement. Un certain nombre de facteurs peuvent donner des occasions au crime organisé, notamment la nature hautement lucrative, la complexité de l'activité (qui favorise la participation de groupes organisés) de même que les systèmes complexes de réglementation et d'application de la loi applicables aux déchets légaux. À ce jour, il n'y a eu aucune étude sur le déversement illégal de déchet au Canada.

## Crimes contre des espèces sauvages

Les crimes contre des espèces sauvages constituent une catégorie qui a trait au prélèvement, au commerce et à l'exploitation de la faune et de la flore sauvages de la planète en violation des lois nationales et internationales. Le marché noir des espèces sauvages illégales représente un des plus grands marchés illégaux au monde. En vue d'exécuter avec succès ce type d'activité criminelle, il faut la participation de différents intervenants, comme des chasseurs, des pourvoyeurs, des grossistes et des négociants. Les groupes du crime organisé peuvent fournir un important soutien, en prenant appui sur leur capacité établie pour expédier des marchandises illicites outre frontière. Aux fins de la présente recherche, on a fourni des descriptions du braconnage et de la capture d'espèces en voie de disparition, de la coupe illégale de bois de même que de l'extraction minière illégale de pierres précieuses et de minéraux.

## Infiltration du crime organisé dans des entreprises et des marchés légitimes

Dans d'autres pays (p. ex. le Japon, les États-Unis et l'Italie), le crime organisé a été en mesure de s'infiltrer considérablement dans des secteurs et des marchés légitimes. L'infiltration dans l'économie légale donne aux gens impliqués dans le crime organisé des occasions de blanchir les profits illicites, d'obtenir un appui social et d'entrer en contact avec le monde de la politique et des affaires, ouvrant ainsi la voie à des activités criminelles beaucoup plus dangereuses. L'infiltration du crime organisé dans le marché de l'énergie renouvelable a été examinée en détail. Les groupes du crime organisé s'intéressent peut-être à ce secteur en raison des possibilités croissantes de profits, notamment la possibilité d'exploiter le financement des énergies renouvelables pour blanchir les profits de leurs activités illicites.

## Contrefaçon de marchandises

Selon la Chambre de commerce du Canada, les groupes du crime organisé sont impliqués dans la contrefaçon au Canada puisque ce crime présente des marges de profits importantes et un faible risque d'être attrapé. Les groupes du crime organisé utilisent habituellement Internet pour acquérir et vendre des marchandises contrefaites, et ils sont principalement impliqués dans la distribution. Au Canada, les produits contrefaits arrivent en général des États-Unis et de l'Asie. Les nouvelles technologies, comme Internet, ont augmenté l'accessibilité aux produits contrefaits. Les groupes du crime organisé partout au Canada sont impliqués dans la production et le trafic de produits pharmaceutiques. Ces derniers peuvent être faits avec de faux ingrédients ou avoir des doses inadéquates. À ce jour, aucune étude n'a porté précisément sur le degré d'implication des groupes criminalisés dans les activités de contrefaçon en contexte canadien.

## Jeu en ligne

Le jeu en ligne représente actuellement un nouveau marché qui est fréquemment sous-réglementé dans certains États, ce qui peut attirer les groupes du crime organisé. Les difficultés associées à l'application de la loi en ce qui a trait aux cybercrimes peuvent engendrer des occasions pour les personnes souhaitant tirer profit des vulnérabilités des systèmes de jeu en ligne. Il y a peu de preuves empiriques sur le niveau réel d'implication du crime organisé dans les activités illégales de jeu en ligne. Les décideurs canadiens ont analysé certaines tendances en matière de jeu illicite au pays. Les études se sont en particulier intéressées au lien entre le jeu illicite et la criminalité au sein des activités légales du jeu, à des éléments précis de la réglementation du jeu et au coût social du jeu. Selon les données, les Canadiens jouent de plus en plus en ligne (bien que le Canada ne figure pas parmi les pays ayant le plus de joueurs) et le jeu en ligne n'est pas clairement réglementé au Canada.

## Recommandations aux fins de recherches futures

Compte tenu de la présente recherche, il est évident qu'il s'avère nécessaire d'évaluer la participation réelle des groupes du crime organisé dans les marchés relevés, d'analyser le *modus operandi* des groupes du crime organisé à l'aide de diverses méthodes empiriques, d'analyser la manière dont ces groupes dépensent leur argent et d'étudier selon une approche systémique l'infiltration du crime organisé dans les entreprises et les marchés légitimes.

## 1.0 Introduction

Toute analyse portant sur le crime organisé doit prendre en considération la nature controversée et débattue du concept même de crime organisé. À maintes reprises, la recherche empirique a fait ressortir les difficultés associées à la conceptualisation du phénomène et à la définition de ses limites (Morselli, Turcotte et Petit 2003a; van Duyne 2003; von Lampe 2001; Paoli et Fijnaut 2004b). En effet, dans les contextes canadien et international, le concept de crime organisé a fréquemment été exploité et défini de diverses manières par les médias, le public, les décideurs et les chercheurs universitaires (Woodiwiss et Hobbs 2009; Woodiwiss 2003). À titre d'exemple, au cours du vingtième siècle, de nombreuses commissions américaines sur le crime organisé ont eu une importante incidence sur les médias. Ces événements ont favorisé l'adoption d'une conception stéréotypée et non empirique du crime organisé : une conspiration étrangère à l'échelle nationale où des criminels italiens (principalement des Siciliens) manigancent pour mener des activités criminelles. Le crime organisé est un sujet sensible sur le plan politique et il suscite une bonne rhétorique populiste et de bonnes politiques électorales (Roberge 2009, p. 4). La crainte du crime organisé (et plus récemment du terrorisme) rend la population plus susceptible d'accepter des lois limitant les libertés civiles et accordant plus de pouvoirs aux organismes d'application de la loi.<sup>1</sup>

De nombreux chercheurs universitaires ont proposé de remplacer le concept de crime organisé par d'autres concepts comme celui de l'entreprise criminelle et de crime motivé par l'appât du gain ou d'envisager de tels concepts. Par exemple, van Duyne (2003) avance qu'en vue de surmonter le concept peu clair de crime organisé, on devrait plutôt utiliser le concept d'entreprise criminelle, où les activités du crime organisé sont considérées d'un point de vue économique. De même, selon Naylor (2002), la criminologie s'est trop souvent concentrée sur les types de délinquants, au lieu des types d'activités criminelles et des modes de fonctionnement. Il propose l'utilisation d'une typologie de « crimes motivés par l'appât du gain » pour recentrer l'analyse scientifique sur les activités criminelles. Les crimes motivés par l'appât du gain peuvent être divisés en fonction des catégories suivantes : crimes contre la personne, crimes axés sur le marché et crimes commerciaux. Les promoteurs de ces catégories suggèrent de fonder l'analyse scientifique sur les activités criminelles (« quoi » et « comment ») plutôt que sur les délinquants (« qui ») (Naylor 2003). D'autres font la distinction entre le « Crime organisé » (avec majuscule) et le « crime organisé » (avec minuscule) (Hagan 2006) ou entre le « crime organisé » et les « actes criminels qui sont organisés » (Finckenauer 2005). Par exemple, Hagan pose en principe que le crime organisé présente certains éléments particuliers comme l'idéologie, la structure, la continuité, la violence, la formation de liens, les entreprises illégales, la pénétration légale du milieu des affaires et la corruption (Hagan 2006). Dans le même ordre d'idées, Finckenauer soutient qu'il est dangereux en général d'utiliser sans discernement l'étiquette de crime organisé en faisant référence aux auteurs d'« actes criminels qui ont été organisés » et aussi aux réseaux criminels qui n'ont pas ce que nous considérons comme des éléments essentiels qui définissent les organisations criminelles (Finckenauer 2005, p. 77-78). Selon ces études, les crimes complexes ne nécessitent

---

<sup>1</sup> Les universitaires canadiens ont reconnu les problèmes liés à l'utilisation politique et médiatique du concept de crime organisé (Morselli, Turcotte et Petit 2003).

pas tous la collaboration de nombreux délinquants et certains types d'organisation devraient être considérés comme du crime organisé.

Le *Code criminel* (paragraphe 467.1(1)) définit une organisation criminelle comme suit :

« Groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation :

- a. composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger;
- b. dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer – ou procurer à une personne qui en fait partie –, directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier.

La présente définition ne vise pas le groupe d'individus formé au hasard pour la perpétration immédiate d'une seule infraction. »<sup>2</sup>

Le *Code criminel* reconnaît que les groupes de moindre envergure ne devraient pas être considérés comme des organisations criminelles. Néanmoins, les universitaires ont fait valoir que la définition du *Code criminel* est extrêmement large (Mitsilegas 2003; Freedman 2006; Orlova et Moore 2005; Orlova 2008).

Aux fins de la présente étude, on interprétera de façon assez large le concept de crime organisé. En effet, l'identification d'activités criminelles peu étudiées possibles requiert une telle définition, car les connaissances sur les activités criminelles peu étudiées n'existent peut-être pas ou sont extrêmement limitées. De ce point de vue, il serait contre-productif d'imposer une interprétation extrêmement étroite du concept de crime organisé. Étant donné la rareté prévue d'information, le manque de preuves empiriques sur la présence réelle de délits du crime organisé peut être causé par la nature peu étudiée de l'activité plutôt que par l'absence d'actes du crime organisé. En vue de cerner de possibles activités du crime organisé peu étudiées, la présente étude, comme la recherche canadienne effectuée antérieurement (Naylor 2003, p. 81), se concentrera principalement sur les activités et les marchés criminels (plutôt que sur des infractions précises).

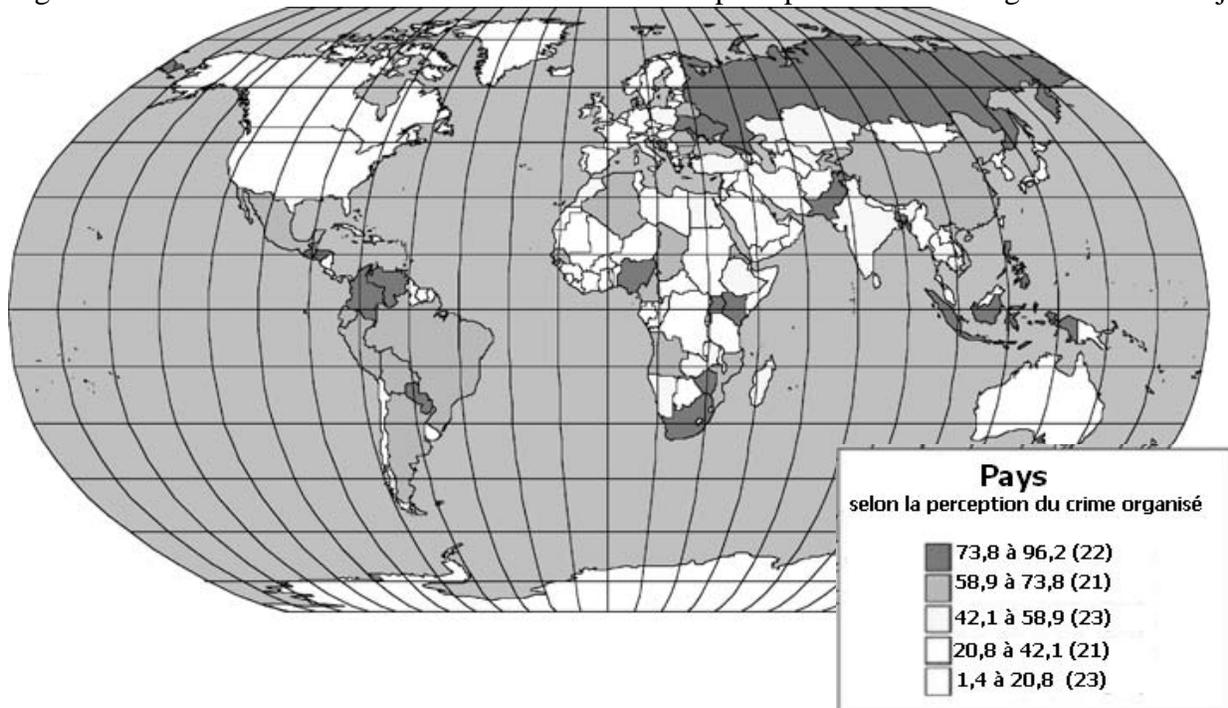
## Activités du crime organisé au Canada

D'un point de vue global, le Canada affiche des résultats très faibles dans les études comparatives internationales qui analysent la présence du crime organisé dans divers pays en comparant les données statistiques (voir la Figure 1) (van Dijk 2008, van Dijk 2007).

---

<sup>2</sup> La définition juridique canadienne est conforme à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime 2004, p. 28).

Figure 1 : Carte du monde avec les cotes de l'indice de perception du crime organisé de van Dijk.<sup>3</sup>



Parallèlement, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) a rapporté que le nombre de groupes du crime organisé au Canada se situait entre 600 et 900 au cours des quatre dernières années (Service canadien de renseignements criminels 2007, Service canadien de renseignements criminels 2008, Service canadien de renseignements criminels 2009, Service canadien de renseignements criminels 2010).

Le crime organisé a habituellement des activités dans des secteurs où il y a un transit de marchandises, tout comme les activités économiques légitimes se déroulent dans de tels secteurs. Ces secteurs constituent des points importants de connexion et de communication, qui facilitent les rencontres et les échanges. Le Canada possède d'importantes caractéristiques (énumérées ci-dessous) qui en font un endroit particulièrement attirant pour y mener des activités criminelles.

- Accès aux océans Pacifique et Atlantique
  - Ces points d'accès permettent de relier l'Europe et l'Asie à l'aide d'un seul pays.
- Importante frontière avec les États-Unis
  - Une grande partie de la frontière entre le Canada et les États-Unis n'est pas gardée, ce qui permet de traverser facilement la frontière. De plus, cette frontière possède deux points d'entrée et de sortie stratégiques; le Sud de l'Ontario et les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique sont

---

<sup>3</sup> Source : (van Dijk 2007, p. 44)

traditionnellement des points clés d'entrée et de sortie entre le Canada et les États-Unis.

- Réserves autochtones
  - Notamment lorsqu'elles sont près des frontières nationales, ces réserves peuvent faciliter le passage de marchandises illicites (p. ex. les cigarettes produites de façon illégale, des armes illégales). Les réserves autochtones utilisent divers mécanismes pour contrôler les points frontaliers (McHale 2007). Pour compliquer les choses, certaines réserves s'étendent des deux côtés de la frontière.
- Ports et aéroports
  - Comme dans tous les autres pays, les ports et les aéroports sont des lieux de commerce et des points sensibles pour le trafic illicite de marchandises (Roberge 2009).

Plusieurs études et rapports ont analysé les activités et les marchés criminels au Canada. En vue d'entamer une discussion concernant les activités du crime organisé peu étudiées, il importe d'abord d'examiner brièvement les connaissances sur les activités du crime organisé dans un contexte canadien. À cette fin, une liste et de brèves descriptions des activités du crime organisé relevées dans le contexte canadien sont fournies ci-dessous.<sup>4</sup>

## Activités liées aux drogues illicites

Au nombre des activités liées aux drogues illicites, notons la production, la distribution et l'importation illégales de substances contrôlées et non contrôlées de même que de leurs précurseurs. Au Canada, les stupéfiants faisant le plus souvent l'objet d'un trafic, tant à l'échelle nationale qu'internationale, sont la cocaïne, la marijuana, la méthamphétamine et l'ecstasy (Service canadien de renseignements criminels 2010, p. 24-27). Les groupes du crime organisé canadiens seraient très impliqués dans toutes les étapes (production, contrebande, vente en gros et distribution au détail) de l'industrie des drogues illicites. Des études ont démontré que la plupart des activités criminelles liées à la drogue sont menées d'une manière souple, dynamique et désorganisée (Desroches 2005, Desroches 2003; Morselli, Turcotte et Petit 2003a; Morselli et Petit 2007; Morselli, Giguère et Petit 2007). Le trafic de produits pharmaceutiques est assez répandu en Ontario ainsi que dans la région de l'Atlantique. Il est intéressant de mentionner que, en comparaison aux autres pays, le Canada détient un des taux les plus élevés de consommation d'opiacé (Service canadien de renseignements criminels 2010).

## Jeu

Les activités de jeu englobent les jeux de hasard ou les activités ayant un résultat incertain. Ces activités se déroulent en toute légalité dans des casinos autorisés et d'autres établissements. Depuis les années 1980, plusieurs casinos ont ouvert leurs portes au Canada. Le jeu et les casinos

---

<sup>4</sup> Les activités du crime organisé qui sont considérées comme étant peu étudiées conformément aux critères établis dans la section sur la méthode feront l'objet d'une analyse plus approfondie dans la partie principale du rapport.

représentent un attrait pour les groupes du crime organisé à titre d'occasion de blanchir de l'argent, et ce en partie en raison de la présence des nombreux services qui tendent à être offerts sur place, comme des services bancaires, le change de devises et les transferts d'argent (Piscitelli et Albanese 2000).

## Crimes financiers

Pour les besoins du présent rapport, les activités financières criminelles incluent tout crime contre la propriété perpétré dans le but d'obtenir des gains. Bien que les groupes du crime organisé continuent d'utiliser des tactiques jugées traditionnelles comme l'intimidation, la violence et la corruption, de récents rapports ont mis en lumière l'implication du crime organisé dans les marchés de capitaux financiers (Linden et Schneider 2010). Des études en contexte canadien se sont principalement intéressées à la fraude hypothécaire, la fraude par carte de paiement, la fraude par marketing de masse, la fraude en valeurs mobilières, la contrefaçon de devises et le blanchiment d'argent (de brèves descriptions sont fournies ci-dessous).

- Fraude hypothécaire
  - L'emploi délibéré de renseignements inexacts pour obtenir des crédits financiers illicites (Liddick 2009). Les groupes du crime organisé engagent et utilisent des professionnels du milieu financier canadien afin d'obtenir des renseignements sur le crédit (von Lampe 2008).
- Fraude par carte de paiement
  - Le vol de cartes de crédit ou de renseignements sur les cartes de crédit. Selon les études, les pertes associées à ce type de crime au Canada atteignent plus de 500 millions de dollars annuellement. La fraude par carte de paiement commise par des Canadiens est concentrée dans les zones urbaines au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (Service canadien de renseignements criminels 2009, Service canadien de renseignements criminels 2010).
- Fraude par marketing de masse
  - L'utilisation des moyens de communication avec l'intention de tromper le public au sujet d'un type de produit (p. ex. les stratagèmes frauduleux de télémarketing). Comme l'indique le Centre antifraude du Canada, les coûts associés à ce type de fraude s'élèvent à environ cinq millions de dollars chaque année (Groupe de travail binational sur les fraudes transfrontalières par marketing de masse 2008). La fraude par marketing de masse au Canada tend à cibler les consommateurs étrangers (Groupe de travail binational sur les fraudes transfrontalières par marketing de masse 2008).
- Fraude en valeurs mobilières
  - L'utilisation de faux renseignements pour inciter les consommateurs à acheter ou à vendre des actions en violation de la loi. Ce type de fraude requiert des connaissances techniques spéciales. Toutefois, les nouvelles technologies ont facilité la perpétration de ce crime, rendant possible l'accès à de nombreux pays (Service canadien de renseignements criminels 2008). Les réseaux sociaux, comme Facebook, et les babillards électroniques, comme Craigslist, peuvent servir tant pour diffuser de la fausse publicité que pour trouver de nouvelles victimes et donner de nouveaux espaces aux fraudeurs (Service canadien de renseignements criminels 2010).

- Contrefaçon de devises
  - La production illégale de devises. Au Canada, de nombreux copieurs couleur peuvent imprimer les devises contrefaites (Naylor 2002). Le billet le plus contrefait est le billet de 20 dollars, dont la circulation est aussi la plus élevée. Le Canada représente aussi une des sources les plus courantes de devises américaines contrefaites (Naylor 2002).
- Blanchiment d'argent
  - Le recours à des transactions financières pour dissimuler la source et contrôler la destination des fonds illicites. Il existe de nombreux moyens de blanchir de l'argent obtenu dans le cadre d'activités illicites (Beare et Schneider 2007). Les organisations criminelles peuvent utiliser des entreprises créées à cette fin de même que des entreprises ordinaires, qui peuvent être attirées par des possibilités de gain dans le but de blanchir de l'argent obtenu dans le cadre d'activités illicites (Service canadien de renseignements criminels 2009).

## Passage de clandestins et traite des personnes

Le passage de clandestins et la traite des personnes comprennent le transport transfrontalier illégal de personnes. Les groupes du crime organisé impliqués dans cette activité au Canada déplacent des immigrants d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. La recherche a démontré que ce crime est fréquent près de la frontière des États-Unis avec l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Selon le Service canadien de renseignements criminels, un nombre restreint de groupes criminalisés sont impliqués dans cette activité, alors que les gangs de rue sont impliqués dans la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle (2008, p. 30). La Gendarmerie royale du Canada rapporte que « de nombreuses personnes soupçonnées de se livrer à la traite de personnes sont associées à d'autres activités du crime organisé, comme des complots de meurtre, la fraude des cartes de crédit, la fraude hypothécaire, la fraude en matière d'immigration, et le proxénétisme organisé, au Canada ou à l'étranger » (Gendarmerie royale du Canada 2010, p. 1). De plus, les réseaux de crime organisé transnational soupçonnés auraient des exploitants dans les pays sources qui faciliteraient le recrutement et le transport. Ces exploitants pourraient fournir de faux documents de voyage de grande qualité (Gendarmerie royale du Canada 2010).

## Trafic d'armes à feu

Le trafic d'armes à feu illégales entre deux pays et dans un même pays. Les groupes du crime organisé semblent hautement associés à cette activité illicite. Au Canada, le trafic d'armes à feu ne semble pas être une activité primaire des groupes du crime organisé, même si certains groupes y participent (Service canadien de renseignements criminels 2010, p. 27). Néanmoins, de nombreuses personnes participant à des marchés illégaux requièrent de plus en plus d'armes à feu, et cette demande doit de plus en plus être satisfaite (Morselli *et al.* 2010). Les armes à feu sont introduites illégalement à partir de divers pays; les États-Unis représentent le pays source d'armes à feu le plus fréquent au Canada (Service canadien de renseignements criminels 2010, p. 27).

## Contrebande du tabac

Le commerce illégal transfrontalier de produits du tabac. Le trafic et le ré-emballage du tabac se déroulent principalement dans les réserves autochtones situées près des États-Unis ou partageant une frontière avec ce pays. Les groupes du crime organisé semblent profiter de la demande inélastique en cigarettes et sont de plus en plus en mesure de répondre à la demande des consommateurs. La contrebande du tabac se produit particulièrement en Ontario et au Québec (Beare 2002).

## Contrefaçon

La vente de produits contrefaits comme s'ils étaient authentiques. Au Canada, les produits contrefaits proviennent principalement des États-Unis et de l'Asie. Les nouvelles technologies ont élargi le marché, augmentant ainsi la disponibilité des produits. Par exemple, Internet élargit l'accès aux marchandises contrefaites de même que la disponibilité de ces articles grâce aux boutiques en ligne et aux ventes aux enchères non contrôlées (Service canadien de renseignements criminels 2010).

## Crimes contre l'environnement

Parmi les activités criminelles contre l'environnement, notons le commerce et l'élimination illégaux de déchets dangereux et d'autres matières. Pour les besoins du présent rapport, deux exemples de crimes contre l'environnement ont été examinés : la contrebande de chlorofluorocarbones et le rejet sauvage.

- Contrebande de chlorofluorocarbones (CFC)
  - Le trafic et l'élimination illégaux de chlorofluorocarbones. Cette activité a fait surface au Canada après la ratification du Protocole de Montréal qui prévoyait le retrait progressif des CFC et d'autres produits chimiques semblables (Liddick 2009).
- Rejet sauvage
  - L'élimination illicite de déchets dangereux tant par les grandes que par les petites entreprises. Il y a eu une prolifération de cette activité illégale après l'entrée en vigueur dans les années 1970 d'une nouvelle réglementation qui demandait aux producteurs d'adopter des procédures d'élimination sécuritaire (Naylor 2002).

## Crimes contre des espèces sauvages

Les activités criminelles visant des espèces sauvages englobent le braconnage et le trafic d'espèces de la flore et de la faune. Il y a eu peu de recherche sur ce phénomène, notamment dans un contexte canadien. Le trafic de vésicules biliaires d'ours de même que la chasse illégale et la contrebande d'ours au Canada ont été documentés (*ibidem*). Cette activité est liée à la médecine chinoise; les ours produisent une toxine ayant un puissant pouvoir aphrodisiaque et servant à traiter divers troubles de santé (*ibidem*). De plus, la recherche s'est penchée sur le braconnage de homards en Nouvelle-Écosse, une activité où il y a violation de la réglementation et des quotas de pêche (Sheptycki *et al.* 2009). Certains renseignements sont aussi disponibles sur le braconnage

d'autres animaux et les produits d'animaux, notamment les reptiles, les ailerons de requins de l'Australie et le caviar (Service canadien de renseignements criminels 2009).

## Vol

Les activités de vol ont trait à l'appropriation indue de biens sans le consentement du propriétaire. Au Canada, le vol de véhicules à moteur constitue une des infractions relatives au vol les plus fréquentes (Dauvergne 2008). Selon certains organismes d'application de la loi, le crime organisé est impliqué dans d'importants réseaux de vols de voitures (Morselli et Roy 2008). Selon Clarke et Harris, le nombre de véhicules à moteur non récupérés peut donner une indication de l'importance du trafic international de voitures (Clarke et Harris 1992). De telles activités nécessitent des réseaux criminels complexes (Dauvergne 2008). Le vol d'équipement lourd peut être une autre activité liée au crime organisé (p. ex. la machinerie agricole et les engins de chantier) (Service canadien de renseignements criminels 2010). Il y a eu des rapports d'équipement lourd sorti clandestinement de l'Ontario et du Québec, puis exporté en Afrique, au Mexique et en Amérique du Sud. Enfin, la demande croissante en métaux de la part d'économies en croissance rapide (p. ex. l'Inde et la Chine) semble favoriser l'activité du crime organisé entourant le vol de métaux en vue de répondre à cette demande (Service canadien de renseignements criminels 2009).

## 2.0 Méthode

La présente étude comportait un examen approfondi de la littérature et des données disponibles sur les activités du crime organisé, dans le but de relever les activités du crime organisé peu étudiées. Pour les besoins de la présente recherche, on fournit une définition opérationnelle du crime organisé ainsi que des critères qui permettent d'établir que des activités du crime organisé sont peu étudiées.

### 2.1 Définition opérationnelle du crime organisé

Tel qu'il est mentionné dans l'examen de la littérature, la présente étude adopte une définition élargie du crime organisé. Les activités criminelles ont été définies comme des activités du crime organisé lorsqu'il y avait preuve des éléments suivants :

- la présence d'un ou de groupes d'au moins trois personnes;
- le fonctionnement systématique des groupes (p. ex. division des tâches et des rôles, hiérarchie officieuse, planification ou organisation antérieure d'activités illicites);
- les groupes dont le principal objectif est l'appât du gain. Les groupes ayant principalement des objectifs sociaux ou politiques ne sont pas considérés comme des groupes du crime organisé;
- la participation d'un ou de plusieurs groupes à des activités criminelles ou illicites, y compris les activités légales (p. ex. entreprises) qui sont menées systématiquement à l'aide de moyens illégaux;
- la participation des groupes à l'usage d'intimidation, de menaces, de violence, de corruption ou de toute autre forme d'influence illégale.

## 2.2 Activités peu étudiées du crime organisé

On a analysé la littérature empirique sur les activités du crime organisé au Canada, puis comparé l'état actuel de la littérature sur le crime organisé au Canada à la littérature à l'échelle internationale. Les activités du crime organisé ont été définies comme étant peu étudiées lorsque :

- la littérature au Canada ne traite pas des activités ou des sujets abordés en général dans la littérature internationale ou d'autres pays. En l'instance, les activités du crime organisé ont été considérées comme étant peu étudiées notamment au Canada (p. ex. l'infiltration du crime organisé dans les marchés publics ou autres marchés réglementés);
- la littérature internationale (y compris celle au Canada) ne traite pas d'activités précises qui, sur les bases d'hypothèses criminologiques, sociologiques et économiques (adéquatement expliquées), semblent impliquer le crime organisé. Dans ce cas, les activités du crime organisé ont été considérées comme étant peu étudiées à l'échelle internationale (p. ex. la manière dont les groupes du crime organisé dépensent leur argent);
- il y a des preuves (bien que limitées ou incertaines) que des activités du crime organisé sont liées à ces critères propres au Canada (p. ex. le trafic de ressources naturelles disponibles au Canada, y compris les animaux et les plantes sauvages et les produits connexes) (Naylor 2002).

## 2.3 Collecte et analyse des données

En vue d'atteindre l'objectif de ce projet, on a cerné les ensembles de données primaires à utiliser pour la recherche de littérature et des mots clés. Les outils de recherche de la Università Cattolica del Sacro Cuore et de la Università degli studi de Trento ont été utilisés, notamment Lexis Nexis, Jstor, Criminal Justice Abstracts, Scopus, Ingenta, ISI web of science, Swetswise, EBSCO Electronic Journals Service de même que les bases de données des maisons d'éditions universitaires comme SpringerLink, Sage, Blackwell-Synergy, Cambridge University Press, Oxford University Press et Taylor&Francis. De plus, on a utilisé les archives documentaires de Transcrime<sup>5</sup>, lesquelles renferment des centaines d'ouvrages, de rapports et d'articles sur le crime organisé, les marchés illégaux et les activités criminelles en général.<sup>6</sup>

Toutes les sources pertinentes ont été trouvées, recueillies, classées et archivées électroniquement (si possible) ou sur support papier. Une analyse détaillée de toute la littérature pertinente a été effectuée en vue de relever les activités du crime organisé peu étudiées. Enfin, on a procédé à l'analyse des activités du crime organisé considérées comme étant peu étudiées.

Puisque les activités sélectionnées sont peu étudiées, il y a peu d'information disponible. Voilà pourquoi Transcrime a choisi de ne pas utiliser un cadre d'interprétation excessivement stricte aux

---

<sup>5</sup> Transcrime est un centre conjoint de recherche sur le crime transnational de la Università Cattolica del Sacro Cuore (Milan) et de la Università degli studi de Trento. Il a été créé en 1994 et il a effectué depuis un certain nombre d'études pour le compte d'autorités et d'institutions locales, nationales et internationales ([www.transcrime.it](http://www.transcrime.it)).

<sup>6</sup> Parmi les mots clés utilisés pour la recherche bibliographique, notons « crime organisé », « marchés criminels », « réseaux criminels », « mafia », « Canada », « Amérique du Nord », « ceinture du Pacifique », dans diverses combinaisons.

fins de l'analyse. Pour certaines des activités (p. ex. la manière dont les groupes du crime organisé dépensent leur argent et l'infiltration du crime organisé dans des entreprises et des marchés légitimes), des études ont déjà démontré dans d'autres pays la présence du crime organisé. Pour d'autres activités (p. ex. les crimes contre les espèces sauvages), les preuves empiriques sur la participation du crime organisé étaient limitées, et la plupart des cas reposaient sur des hypothèses et des anecdotes. La présente étude a tenté d'analyser les facteurs facilitant l'implication du crime organisé dans chaque activité, la participation réelle des groupes du crime organisé et l'information disponible dans la littérature canadienne selon le type d'activité et la quantité de preuves disponibles. Chacune des activités criminelles peu étudiées a été classée dans un ou plusieurs des trois critères susmentionnés.

## 2.3 Limites

La présente recherche comporte des limites. En raison de la portée et des ressources limitées, il n'a pas été possible de mener un examen complet de l'information disponible, notamment de la littérature grise et des rapports des médias. En outre, puisque les activités sélectionnées sont peu étudiées, l'accès à de l'information et des données fiables et détaillées s'est avéré difficile.

## 3.0 Analyse des activités peu étudiées du crime organisé

On retrouve dans cette section du rapport les activités du crime organisé choisies qui ont été définies comme étant peu étudiées en fonction d'un ou de plusieurs des critères énumérés dans la section sur la méthode. Pour les besoins de cette recherche, on a étudié notamment la manière dont les groupes du crime organisé dépensent leur argent, les crimes contre l'environnement, les crimes contre des espèces sauvages, l'infiltration du crime organisé dans des entreprises et des marchés légitimes, la contrefaçon de marchandises et le jeu en ligne. Étant donné les difficultés associées à la collecte d'information sur ces activités peu étudiées, il n'a pas toujours été possible de décrire en détail les *modi operandi* de ces crimes. De plus, dans le cas de certaines activités, l'implication du crime organisé repose sur des inférences et non sur des études empiriques.

### 3.1 Manières dont les groupes du crime organisé dépensent leur argent

Le crime organisé est motivé par l'appât du gain. Les organisations criminelles seraient en mesure de faire des profits très importants en offrant des biens et des services illicites et en exploitant des personnes et des organisations. Cette situation a mené à l'adoption de contre-mesures d'application de la loi et de politiques axées sur la suppression des profits du crime organisé, notamment l'adoption de l'approche « suivre la piste de l'argent ». L'examen de la littérature a établi que le dépistage et la confiscation des biens acquis de façon criminelle représentent l'outil le plus efficace pour lutter contre la criminalité (Walker et Unger 2009; Buscaglia 2008). Certains chercheurs se montrent plus sceptiques quant à l'efficacité de telles politiques (Naylor 2001), mais la justification de celles-ci (c.-à-d. priver le crime organisé de ses gains et réduire les possibilités d'utilisation de fonds illégaux) semble fondée. À l'échelle internationale, les chefs et les présidents-directeurs généraux d'entreprise considèrent souvent le crime organisé comme un obstacle à la pratique des affaires dans leur propre pays (van Dijk 2007).

Un certain nombre d'études se sont concentrées sur le blanchiment d'argent selon diverses perspectives (Levi 2002; Caneppele, Calderoni et Martocchia 2009; Curtol *et al.* 2006; Savona 1997; Beare et Schneider 2007). L'économie du blanchiment d'argent, qui vise à examiner l'ampleur et les répercussions de ces fonds illicites, constitue un domaine relativement nouveau (Walker et Unger 2009; Dalla Pellegrina et Masciandro 2009). Seuls les travaux de quelques chercheurs se sont concentrés sur les différents éléments de la manière dont les groupes du crime organisé dépensent les gains de leurs activités illicites, à savoir combien, comment et où. Selon le dernier rapport de l'ONU sur le blanchiment d'argent :

[traduction]

Un des éléments d'information manquants les plus importants a trait à la circulation des revenus générés par les activités criminelles, à savoir si ces courants financiers recourent les économies locales, nationales, régionales et internationales et, le cas échéant, de quelle manière et à quels endroits de même que leur incidence sur ces économies et systèmes financiers. (Walker et Unger 2009, p. 822)

Ailleurs qu'au Canada, les études continuent de s'intéresser à l'impact du crime organisé sur l'économie légitime, la performance et la croissance économique. À titre d'exemple, la présence envahissante des mafias semble représenter une contrainte et des coûts importants pour l'économie des régions du Sud de l'Italie (Asmundo et Lisciandra 2008; Lavezzi 2008; Daniele et Marani 2010). En ce qui a trait aux secteurs précis où le crime organisé investit ses gains, certaines études se sont concentrées sur les investissements du crime organisé dans le secteur de l'immobilier (Nelen 2008). Une de ces études a analysé la question dans un contexte canadien (Schneider 2004). Schneider a examiné les dossiers de la Gendarmerie royale du Canada pour évaluer les caractéristiques des investissements du crime organisé au Canada. Il s'est rendu compte que le crime organisé investit dans divers secteurs. Des 149 cas étudiés, les secteurs en cause étaient répartis comme suit : les institutions de dépôt (76,5 %), l'industrie de l'assurance (64,4 %), les véhicules motorisés (59,7 %), l'immobilier (55,7 %), les entreprises criminelles (32,9 %), le change de devises (17,4 %), les navires (14,8 %), les bijoux, les pierres précieuses, l'or et les pièces de monnaie (9,4 %), l'industrie des valeurs mobilières (7,4 %) et d'autres secteurs (43,6 %). Par contre, l'étude a ciblé le marché de l'immobilier et a relevé la typologie des propriétés de même que les caractéristiques et les stratégies d'investissement du crime organisé dans le domaine de l'immobilier.

Outre les études susmentionnées sur le blanchiment d'argent et le secteur de l'immobilier, les connaissances sur la manière dont les groupes du crime organisé dépensent leur argent au Canada semblent limitées. En effet, selon les critères définis dans la méthode, la manière dont le crime organisé dépense ses gains est peu étudiée à l'échelle internationale et au Canada en particulier. Fait à noter, la littérature en Italie s'est penchée, dans une certaine mesure, sur les répercussions de la présence du crime organisé dans l'économie légitime. Il s'agit d'une question relativement nouvelle dans le discours universitaire, et il faut effectuer plus de recherches en vue de mieux éviter et supprimer les activités du crime organisé.

## 3.2 Crime contre l'environnement

Les crimes contre l'environnement représentent de plus en plus un problème mondial en raison de l'attention croissante accordée au réchauffement climatique. Ils ont des répercussions locales sur des régions géographiques précises. Les crimes contre l'environnement peuvent être définis comme des actes illégaux, qui nuisent, directement ou indirectement, à l'environnement (White 2008a). Ils englobent un large éventail d'activités criminelles effectuées selon divers modes opérationnels. Il peut notamment s'agir de la production illégale de substances illicites et de leur contrebande de même que du déversement illégal de déchets dangereux et non dangereux (Naylor 2002). De plus, des types précis de déchets peuvent être particulièrement vulnérables à la criminalité, notamment les déchets radioactifs et électroniques, car leur élimination par des mécanismes légaux est coûteuse.

Les crimes contre l'environnement se produisent fréquemment dans des régions et des pays où il y a peu de contrôle et les mesures d'application de loi sont moins efficaces. Par conséquent, les déversements illégaux peuvent avoir un volet transnational, car cette activité met en cause un plus grand nombre de pays. Ces crimes sont commis par divers criminels, de personnes agissant seules à des réseaux plus complexes. Les crimes contre l'environnement peuvent impliquer des représentants du gouvernement cherchant à faire des gains illicites (White 2008a, p. 5). En fait, les représentants du gouvernement jouent fréquemment un rôle essentiel dans ce type d'activités, car la réglementation leur donne habituellement de grands pouvoirs discrétionnaires en ce qui a trait à l'autorisation, le contrôle et l'approbation des activités liées à l'environnement. S'ils ne sont pas réglementés adéquatement, les pouvoirs discrétionnaires (p. ex. les directives opérationnelles, les contrôles hiérarchiques ou les services d'ombudsman) peuvent créer des occasions de corruption.

Aux fins du présent rapport, quatre types de crimes contre l'environnement servent d'exemples de la manière dont ce type d'activité criminelle peu étudiée peut survenir. Parmi les activités examinées, notons la contrebande de chlorofluorocarbones, le déversement illégal de déchets, la contrebande de déchets radioactifs et les problèmes liés aux déchets électroniques.

### 3.2.1 Contrebande de chlorofluorocarbones (CFC)

On entend par « contrebande de CFC » le transport et l'élimination illicites de CFC, un produit réfrigérant et solvant grandement utilisé (Clapp 1999, p. 92). Une inquiétude grandissante à l'échelle internationale au sujet des effets dangereux de la contrebande de CFC a entraîné la ratification du Protocole de Montréal et de la Convention de Bâle.<sup>7</sup> Certains ouvrages avancent que ces accords internationaux n'ont pas réussi à atteindre leur objectif (Liddick 2009, p. 138; Clapp 1999, p. 92). En effet, la contrebande de CFC a augmenté suite à l'adoption des règlements

---

<sup>7</sup> Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, un protocole de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989. La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination est entrée en vigueur le 5 mai 1992 (<http://www.basel.int/>).

du Protocole de Montréal<sup>8</sup> (Liddick 2009, p. 138). Le coût moins élevé de l'élimination (illégal) des déchets dans d'autres pays, souvent moins développés, par rapport à celui de l'élimination légale dans les pays développés représente le principal élément moteur de ce crime. De nos jours, la Chine est l'un des principaux pays qui reçoivent des CFC des pays développés (Liddick 2009). Les CFC sont en général distribués et introduits illicitement en Chine grâce à l'utilisation de fausses étiquettes et à l'esquive des douanes américaines et européennes.

Certains chercheurs avancent que le crime organisé est impliqué dans ce type d'activité (Liddick 2009, p. 140). Toutefois, de telles constatations sont fréquemment fondées sur des sources médiatiques nébuleuses et non sur des analyses empiriques. De même, on n'a trouvé aucune étude empirique sur la contrebande de CFC au Canada. Naylor ne signale qu'un seul cas connu (Naylor 2002, p. 29). Un certain nombre de facteurs peuvent néanmoins donner de bonnes occasions d'activités criminelles au crime organisé, notamment la nature hautement profitable de la contrebande de CFC, la complexité de cette activité (qui favorise la participation des groupes organisés) de même que les systèmes complexes de réglementation et d'application de la loi applicables à l'élimination légale des CFC. En fait, les criminels se servent de cette complexité pour éviter d'être identifiés et réduire les risques de sanction.

### 3.2.2 Déversement illégal de déchet

Le déversement illégal de déchet fait référence à l'élimination illégale de déchets dangereux effectuée tant par les grandes entreprises que par les petites. On entend par « déchets dangereux » tous les types de déchets qui présentent des menaces possibles pour la santé publique et l'environnement. Avant l'établissement de nouveaux règlements et de nouvelles lois, les déchets dangereux étaient incinérés comme les déchets usuels envoyés dans les dépotoirs municipaux (Liddick 2009). Depuis les années 1970, les gouvernements ont forcé les producteurs de déchets à assumer une nouvelle responsabilité quant à l'élimination sécuritaire des déchets et ont mis en place des courtiers en déchets. Ces changements ont fait augmenter le coût de l'élimination légale des déchets. En guise de réaction et en vue d'économiser temps et argent, les entreprises ont commencé à se débarrasser de leurs déchets illégalement (Sheptycki *et al.* 2009). On a rapporté des cas d'élimination illégale dans différents pays dans le monde entier, dont des incidents mineurs et des déversements massifs de déchets extrêmement toxiques et dangereux. Un déversement massif illégal s'est notamment produit dans la région de Naples, causant une situation d'urgence nationale en Italie. Le crime organisé italien a joué un rôle important dans ce cas (Massari et Monzini 2004, p. 297). On croit que le crime organisé est très impliqué dans les déversements illégaux. Toutefois, la plupart des études sur ce sujet ne reposent pas sur des preuves empiriques et sont souvent de nature spéculative (White 2008b, p. 131; Liddick 2009). Aucune étude empirique faisant partie du présent examen ne s'intéresse au déversement illégal de déchets dans un contexte canadien. Il y a un manque de connaissances sur l'étendue de cette activité criminelle et la participation réelle des groupes du crime organisé.

---

<sup>8</sup> Le Protocole de Montréal stipule que les pays industrialisés doivent cesser progressivement de produire et d'utiliser cette substance chimique, alors que les pays en développement sont autorisés à la produire. (Naylor 2002).

### 3.2.3 Contrebande de déchets radioactifs

La contrebande de déchets radioactifs fait référence au traitement illicite et non réglementé des déchets radioactifs. On entend par « déchets radioactifs » tout déchet contenant des matériaux radioactifs. Ce type de déchet peut représenter un grave danger pour les collectivités. Ces déchets s'avèrent difficiles à éliminer et peuvent demeurer radioactifs pendant des années. À titre d'exemple, les déchets radioactifs provenant de combustibles nucléaires peuvent demeurer radioactifs pendant 300 ans. Afin de protéger la santé publique et l'environnement, il faut éliminer ces déchets de façon appropriée, même si les coûts et l'investissement en temps sont élevés (Commission européenne). L'absence de procédures d'élimination adéquate, sécuritaire à prix abordable pour les déchets radioactifs peut engendrer des occasions criminelles pour les groupes du crime organisé. En Europe, par exemple, les autorités se sont penchées sur le déversement illégal de déchets radioactifs en provenance d'Autriche, de France, d'Allemagne, et de l'Europe de l'Est dans les mers Méditerranée et Adriatique par des entreprises engagées par des groupes du crime organisé italien (Liddick 2009). Cette activité illégale englobe divers actes criminels comme la possession, le vol et le transport illégal de matières radioactives (Commission européenne).

Le Canada exploite activement l'énergie nucléaire et est l'un des principaux exportateurs d'uranium au monde. Les déchets radioactifs au Canada sont associés aux déchets de combustible nucléaire. À l'heure actuelle, les déchets de combustible nucléaire sont conservés dans des installations autorisées sur les sites de réacteur, lesquelles ne conviennent pas à un entreposage à long terme [Duke Engineering & Services (Canada), Inc. 1999]. Entrée en vigueur au Canada en 2002, la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige la création par les propriétaires de combustible nucléaire de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) du Canada. Cette loi vise à faire participer l'ensemble des parties intéressées (p. ex. citoyens, experts, intervenants et peuples autochtones) à l'évaluation de toutes les options de gestion des déchets nucléaires à long terme (Durant 2006).

Tel qu'il est mentionné précédemment, les groupes du crime organisé pourraient être impliqués dans le déversement illégal de déchets radioactifs. Des études européennes et italiennes ont abordé cette question et ont démontré que les groupes du crime organisé peuvent tirer profit du trafic de déchets radioactifs (Contri 2009; Liddick 2009). En effet, l'industrie nucléaire doit payer des coûts extrêmement élevés pour entreposer et éliminer en toute légalité ces déchets, d'où l'intérêt envers une élimination moins coûteuse et illégale, mais dont les effets secondaires sont très élevés pour la société et l'environnement (Guerriero et Cairns 2009).

### 3.2.4 Déchets électroniques

Les déchets électroniques ou les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) désignent les appareils électriques et électroniques non sécuritaires, inutiles, désuets ou brisés. Ces déchets englobent tous les ordinateurs secondaires, les appareils électroniques de divertissement et les autres articles comme les téléviseurs et les réfrigérateurs vendus ou jetés par les propriétaires d'origine (Widmer *et al.* 2005, p. 437). Ce type de déchets présente un risque élevé et croissant d'élimination non réglementée et non sécuritaire. La présence de substances toxiques dans les déchets électroniques peut entraîner de graves conséquences pour l'environnement, comme la pollution du sol, de l'air et de l'eau, de même que des effets sur la santé humaine (Widmer *et al.*

2005, p. 449). On reconnaît de plus en plus le problème de la gestion des déchets électroniques à l'échelle internationale.

Les déchets électroniques devraient être traités convenablement. Toutefois, l'élimination sécuritaire et le recyclage réglementé supposent en général un certain nombre de longs processus qui peuvent s'avérer coûteux (Luther 2010, p. 10). Aux États-Unis, par exemple, pour économiser de l'argent, la plupart des entreprises d'appareils électroniques ont déménagé à l'étranger, où les coûts de manipulation des déchets sont moins élevés. Les déchets électroniques produits et prêts pour l'élimination et le recyclage sont donc habituellement envoyés à l'étranger. La manière dont ces déchets sont gérés une fois rendus sur place demeure inconnue, mais certaines données ont démontré une hausse de l'utilisation des méthodes d'élimination non sécuritaires et non réglementées (Luther 2010, p. 11; Wath, Dutt et Chakrabarti 2010, p. 253 et 257; Schmidt 2006, A236). L'élimination non réglementée et illégale n'est pas seulement liée aux exportations vers les pays en développement; il y a souvent une mauvaise gestion des déchets même dans le pays source. Dans ce cas aussi, les déchets électroniques sont abandonnés illégalement dans les dépotoirs et laissés là sans contrôle et sans réglementation (Luther 2010, p. 4; Boudier et Bensebaa 2011, p. 40).

En 2006, le groupe de travail d'Interpol sur les crimes de pollution a produit une étude sur les liens entre le crime organisé et les crimes de pollution. Cette étude a fait ressortir la participation des groupes du crime organisé à l'élimination des déchets électroniques (groupe de travail d'Interpol sur les crimes de pollution 2006, p. 30; Interpol 2009). Toutefois, Interpol a admis le manque de preuves empiriques sur l'implication réelle des groupes du crime organisé dans le domaine des déchets électroniques. Selon l'organisme, il reste à comprendre l'implication du crime organisé dans la distribution mondiale des déchets électroniques et il s'agit là d'une donnée manquante importante (Interpol 2009, p. 37). Cette plus récente analyse s'intéressait seulement à quelques pays.

En ce qui a trait aux États-Unis, la recherche indique une implication possible des familles criminelles traditionnelles dans la gestion illégale des déchets électroniques. Les groupes du crime organisé utilisent en fait diverses méthodes pour éliminer illégalement les déchets dangereux, notamment les déchets électroniques. L'étude d'Interpol fait ressortir que, en raison d'une implication antérieure dans le secteur des déchets, des personnes affiliées à la mafia étaient propriétaires de dépotoirs municipaux et pouvaient facilement éliminer des déchets dangereux étiquetés comme étant non dangereux (Interpol 2009, p. 31).

Par contre, la recherche sur la situation canadienne s'avère très limitée. L'étude d'Interpol susmentionnée (2009) souligne que le Canada est l'un des principaux récepteurs des déchets des États-Unis, mais les données recueillies dans cette étude ne semblent pas fiables. Le Service canadien de renseignements criminels a constaté que le crime organisé est impliqué dans le déversement illégal et le trafic de déchets électroniques. En raison des gains financiers que les groupes du crime organisé peuvent obtenir par la vente de déchets électroniques (p. ex. les vieux téléviseurs après l'arrivée de la diffusion numérique), certains réseaux criminels ont commencé à exporter les déchets dans les pays en développement en Afrique et en Asie (Service canadien de renseignements criminels 2008, p. 20-21).

À la lumière de ces exemples, il ressort clairement que les crimes contre l'environnement sont peu étudiés à l'échelle internationale et particulièrement au Canada. L'affaire italienne du déversement illégal de déchets (y compris de déchets radioactifs) dans les régions du Sud est le cas le plus étudié dans la littérature internationale, où on discute de la croissance des marchés illicites et de ces principaux facteurs de motivation de même que l'implication du crime organisé. Fait à noter, la littérature internationale sur les activités du crime organisé contre l'environnement repose fréquemment sur des reportages dans les médias et des rapports officiels, alors que la recherche empirique fait encore défaut. À ce jour, aucune étude n'a été effectuée sur le déversement illégal de déchets au Canada. De toute évidence, il faudrait investir plus d'efforts et de ressources dans ce domaine d'étude.

### 3.3 Crimes contre les espèces sauvages

Les crimes contre les espèces sauvages représentent une catégorie qui a trait à la prise, le commerce et l'exploitation d'espèces de la flore et de la faune de la planète en violation des lois nationales et internationales (Akella et Cannon 2004). Cette catégorie englobe divers types de délits comme le braconnage et la capture d'espèces en danger, la coupe illégale de bois ainsi que l'extraction minière illégale de pierres précieuses et de minéraux. En général, le commerce des espèces sauvages est légal, mais, comme le démontre Zimmerman (2003), le marché noir des espèces sauvages illégales représente l'un des plus importants marchés illicites dans le monde. Ce crime requiert un ensemble de compétences précises et, dans certains cas, il faut un niveau élevé d'organisation (Schneider 2008). En vue d'exécuter avec succès ce type d'activité criminelle, il faut la participation de différents intervenants, comme des chasseurs, des pourvoyeurs, des grossistes et des négociants. De plus, les groupes du crime organisé peuvent fournir un important soutien, en prenant appui sur leur capacité établie pour expédier des marchandises illicites outre frontière (Zimmerman 2003).

Aux fins de la présente recherche, on a fourni des descriptions du braconnage et de la capture d'espèces en voie de disparition, de la coupe illégale de bois de même que de l'extraction minière illégale de pierres précieuses et de minéraux.

#### 3.3.1 Braconnage et capture d'espèces en voie de disparition

Le braconnage et la capture d'espèces en voie de disparition font référence au commerce illégal d'espèces sauvages en voie de disparition de la flore et de la faune. Tel qu'il est mentionné précédemment, le marché noir des espèces sauvages illégales représente l'un des plus importants marchés illicites dans le monde et, à l'échelle internationale, divers types d'espèces sont constamment demandées et vendues (Cooper et Chalifour 2004). Les espèces de la flore et de la faune sont capturées afin d'être vendues à titre d'aliments dans les marchés nationaux et internationaux, de médicaments et d'articles pour les collections privées (Zimmerman 2003). Comme l'illustrent les exemples ci-dessous, les animaux du Canada sont recherchés et braconnés à différentes fins.

- Ours
  - Les ours sont en demande en Chine et en Extrême-Orient pour la toxine aphrodisiaque que produit leur vésicule biliaire, l'acide ursodéoxycholique.

Cette toxine est largement utilisée en médecine pour traiter divers troubles de santé. La bile provenant de la vésicule biliaire des ours peut servir tant à préparer des médicaments avec des propriétés curatives et prophylactiques que des suppléments et des aliments toniques (Naylor 2002). Le commerce des vésicules biliaires commence par la chasse et le braconnage d'ours, des activités qui se déroulent habituellement au printemps. Les chasseurs prélèvent les organes et les vendent aux négociants. Ces derniers les vendent à leur tour aux revendeurs qui organisent l'envoi à l'étranger (Naylor 2002).

- Aigles
  - Les aigles, par contre, sont braconnés pour leurs plumes et leurs serres, des articles ayant une importante valeur cérémoniale et spirituelle, et sont vendus sur le marché noir en Amérique du Nord (Cooper et Chalifour 2004).
- Homards
  - Le braconnage de homards a commencé à la suite de changements apportés à la réglementation et aux permis de pêche. Ces changements ont intensifié les tensions déjà existantes entre l'État et les pêcheurs de homards et ont enclenché ce que les médias de masse ont appelé « la guerre du homard » (Sheptycki *et al.* 2009).
- Panopes
  - Tout comme les ours, les panopes sont en très grande demande en Chine et en Extrême-Orient où on considère ces coquillages comme des mets fins dotés d'un puissant effet thérapeutique. De plus, en raison de leur forme phallique, ils sont considérés comme de puissants aphrodisiaques qui peuvent accroître la performance sexuelle des hommes (Vedder 2011).
- Caribous, orignaux, saumons et autres poissons, et oiseaux migrateurs
  - On braconne les caribous, les orignaux, les saumons et autres poissons de même que les oiseaux migrateurs pour leur viande qui est en demande dans divers marchés dans le monde entier. La viande obtenue par des moyens illicites devient un problème croissant de santé publique, car sa boucherie et son entreposage ne sont pas réglementés et qu'il n'y a aucune garantie quant à sa qualité et son innocuité (Wylér et Sheikh 2008).

### 3.3.2 Coupe illégale de bois et extraction minière illégale de pierres précieuses et de minéraux

La coupe illégale de bois et l'extraction minière illégale de pierres précieuses et de minéraux font référence à l'ensemble des activités illégales touchant ces industries. Le Canada possède un secteur primaire solide où les industries de la forêt, des mines et du pétrole jouent un rôle central (Akella et Cannon 2004). On a notamment noté des activités illicites liées à l'industrie canadienne du diamant et ses marchés. Les activités illicites de ce type de marché peuvent être effectuées dans divers secteurs, y compris les marchés des pierres polies et les entreprises d'exploration du diamant (Service canadien de renseignements criminels 2003). Les diamants attirent le crime organisé, car ils représentent une excellente source de richesse et un moyen efficace de blanchir de l'argent. L'industrie du diamant, notamment dans les Territoires du Nord-Ouest, continue à croître, et les groupes du crime organisé semblent s'infiltrer de plus en plus dans ce secteur

d'activité (Service canadien de renseignements criminels 2003). Les groupes du crime organisé peuvent infiltrer l'industrie du diamant en positionnant les complices dans des postes qui leur permettent d'avoir accès à des renseignements confidentiels ou à des pierres à l'état brut.

La recherche empirique sur les crimes contre les espèces sauvages est relativement rare et éparse à l'échelle internationale. Comme dans le cas des crimes contre l'environnement, on suppose fréquemment la participation du crime organisé dans ces activités à partir de preuves empiriques limitées, se fiant principalement à des rapports des médias et l'opinion des forces de l'ordre. Les crimes contre les espèces sauvages sont peu étudiés à l'échelle internationale ainsi qu'en regard des critères énumérés dans la section sur la méthode utilisée dans la mesure où il s'agit possiblement d'une activité du crime organisé liée à des caractéristiques propres au Canada.

### 3.4 Infiltration du crime organisé dans des entreprises et des marchés légitimes

Les groupes du crime organisé peuvent infiltrer des entreprises légitimes pour de nombreuses raisons. D'abord, les entreprises légitimes peuvent être utiles pour blanchir l'argent provenant d'activités illicites. À titre d'exemple, les groupes du crime organisé peuvent créer ou acheter des bars et des restaurants puisque ces types d'activités de détail ont un roulement élevé d'argent liquide. Ainsi, les gains provenant des activités criminelles peuvent être dissimulés grâce à une panoplie de manœuvres frauduleuses, comme la fausse facturation pour simuler des profits plus élevés. Puis les entreprises peuvent donner des rôles et des emplois légitimes aux criminels, donc une protection contre la saisie et la confiscation de biens non justifiés par les forces de l'ordre. De plus, en ayant un rôle d'entrepreneur légitime, les membres du crime organisé peuvent recevoir un soutien social, dissimulant ainsi les activités criminelles et présentant une image de membres respectables de la collectivité. Enfin, les entreprises légitimes donnent au crime organisé un accès au monde de l'économie et de la politique, permettant d'élargir le réseau de personnes-ressources du crime organisé au-delà du monde interlope.

Dans de nombreux pays, les études sur le crime organisé ont démontré que, en présence de certaines conditions, les groupes du crime organisé sont capables d'infiltrer des entreprises légitimes et même des marchés complets. Les États-Unis, le Japon et l'Italie constituent notamment trois exemples d'économies développées qui ont souffert, du moins dans certains secteurs précis et au cours de périodes données, d'une vaste infiltration des groupes du crime organisé dans des entreprises et des commerces légitimes (Asmundo et Lisciandra 2008; Calderoni et Caneppele 2009; Caneppele, Calderoni, et Martocchia 2009; Hill 2006; Jacobs, Friel, et Raddick 1999; Kaplan et Dubro 2003; Varese 2006). Dans ces cas, cette infiltration a atteint de telles proportions que le crime organisé perturbait systématiquement les marchés légitimes ayant d'importantes répercussions sur la société et l'économie.

En Italie, en particulier, les groupes du crime organisé ont démontré leur capacité d'infiltrer les procédures des marchés publics, nuisant ainsi à l'efficacité des activités économiques du pays et minant le développement économique dans certains secteurs. À titre d'exemple, Savona a effectué une analyse des scénarios d'infiltration du crime organisé dans les procédures des marchés publics, où il a mis en évidence les divers *modi operandi* de la mafia italienne, notamment l'extorsion d'entreprises légitimes ayant obtenu des contrats publics, l'imposition de sous-traitants

ou de fournisseurs par la mafia et l'attribution directe de contrats à des entreprises dirigées par la mafia (Savona 2010).

Il n'y a aucune étude approfondie sur l'infiltration du crime organisé dans des entreprises et des marchés légitimes dans un contexte canadien. Les études sur le blanchiment d'argent au Canada ont mis l'accent sur le secteur de l'immobilier (Beare et Schneider 2007; Schneider 2004). Il est intéressant de constater qu'une analyse empirique des modèles de blanchiment d'argent au Canada souligne que, sur un échantillon de 149 dossiers portant sur les activités de blanchiment d'argent du crime organisé, les entreprises avaient été établies ou achetées par un délinquant en vue de faciliter le blanchiment d'argent dans 49 cas (32,9 %) (Schneider 2004, p. 105). Toutefois, l'analyse des entreprises criminelles n'est pas allée au-delà de l'exploitation aux fins de blanchiment d'argent. À l'heure actuelle, l'impact réel des entreprises criminelles sur les marchés légitimes au Canada semble être un domaine de recherche qui nécessite une analyse plus détaillée.

L'infiltration du crime organisé dans des entreprises et des marchés légitimes est peu étudiée à l'échelle internationale et particulièrement au Canada. La littérature provenant d'autres pays aborde les modèles d'infiltration du crime organisé dans l'économie légitime, alors qu'au Canada ce domaine de recherche demeure limité au blanchiment d'argent.

### 3.4.1 Infiltration du crime organisé dans le marché de l'énergie renouvelable

L'énergie renouvelable provient de ressources naturelles, comme le vent, la pluie, les marées et le soleil, qui se renouvellent de façon naturelle. À l'échelle mondiale, environ 19 % de la production énergétique totale est issue de sources renouvelables (REN21 2010, p. 15). L'électricité et la chaleur sont produites à partir de ressources renouvelables, et cette énergie peut remplacer les combustibles conventionnels dans divers domaines, comme la production d'électricité, le chauffage de l'eau et des logis de même que le carburant de transport. La production d'électricité à partir de ressources renouvelables est répandue dans de nombreux pays. Le vent constitue le principal générateur d'énergie renouvelable (Lewis et Wiser 2007). L'énergie renouvelable rivalise sur le plan des prix avec l'énergie conventionnelle. Malgré cela, de nombreux facteurs nuisent à l'exploitation de son potentiel (p. ex. la situation du marché, les connaissances techniques et le statu quo institutionnel), et il faut une planification à long terme pour surmonter ces obstacles. Dans les pays développés, l'énergie renouvelable représente un marché en croissance en raison de son faible impact sur l'environnement et de la demande croissante en énergie (Painuly 2001, p. 88).

L'infiltration du crime organisé dans le secteur de l'énergie renouvelable, notamment en Italie, a récemment capté l'attention des médias. Les appels à la prévention du crime dans ce secteur se multiplient. Le secteur de l'énergie renouvelable est extrêmement complexe et comporte des conséquences et des risques importants en ce qui a trait à l'environnement, aux possibilités de développement, à l'infiltration du crime organisé dans le gouvernement et même aux menaces à la sécurité du pays. Comme d'habitude, les groupes du crime organisé s'intéressent à ce secteur en raison des possibilités accrues de gain, notamment la possibilité de financer les énergies renouvelables pour blanchir les gains illicites (Grillo 2011).

Les efforts du gouvernement du Canada en matière de production d'énergie propre augmentent, tout comme la rentabilité des sources renouvelables. En raison des caractéristiques de son territoire (p. ex. immense disponibilité d'eau, de soleil, de vent et de biomasse), le Canada possède un potentiel important d'énergie renouvelable pour produire une quantité pertinente d'énergie verte. Le Canada est entouré d'océans, une ressource en eau, et son long littoral offre l'une des meilleures ressources éoliennes de la planète, alors que ses forêts fournissent un approvisionnement stable en bio-énergie (gouvernement du Canada – Investir au Canada 2010). En raison des nouvelles politiques du gouvernement et des mesures d'incitation fiscale, il est plus facile de faire d'importants investissements dans le domaine de l'énergie renouvelable. Ce secteur connaît une remarquable croissance et crée des occasions extraordinaires de partenariats et d'investissements stratégiques (gouvernement du Canada – Investir au Canada 2010). En raison de cette expansion du marché et de la création croissante de nouvelles occasions, il semble possible que l'infiltration du crime organisé dans ce secteur soit une activité peu étudiée, notamment au Canada. De plus, il est raisonnable de supposer une implication possible du crime organisé dans cette activité à l'échelle internationale en raison des importantes possibilités de gains.

### 3.5 Contrefaçon de marchandises

Les marchandises contrefaites sont des imitations de produits qui sont faites avec l'intention malhonnête de les faire passer pour des produits authentiques. Les produits contrefaits servent à tirer profit de la valeur plus élevée des produits authentiques. Le terme « marchandises contrefaites » s'applique à l'imitation d'une panoplie de produits, comme les œuvres d'art, les vêtements, les logiciels, les produits pharmaceutiques, les montres, les appareils électroniques de même que les logos et l'image de marque des entreprises, et suppose spécifiquement une violation des droits de propriété intellectuelle (Transcrime 2010, p. 6).

Selon l'Organisation mondiale des douanes, on trouve l'origine de la plus grande partie des produits contrefaits dans le monde en Chine (Organisation mondiale des douanes). En 2008, on a trouvé et saisi près de 200 millions de biens contrefaits en Europe. Plus de la moitié de ces marchandises étaient des vêtements et des accessoires, tandis que l'autre moitié était composée de bijoux, de montres, d'appareils électriques, de CD et de DVD (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime 2010, p. 176-177).

Les marchés de produits contrefaits ont des répercussions sur les impôts sur le revenu prélevés par les gouvernements et ils nuisent aux profits du secteur légitime. La contrefaçon de marchandises représente un problème mondial (Transcrime 2010). Lorsqu'il est question de contrefaçon, les gens ne prennent souvent en considération que la violation des droits de propriété intellectuelle. Toutefois, cette activité entraîne de nombreux autres préjudices et coûts. En effet, les marchandises contrefaites peuvent être défectueuses, ce qui peut nuire à la réputation des produits authentiques et entraîner subséquemment des pertes économiques et des préjudices au marché en tant que tel. Les produits contrefaits peuvent en outre s'avérer dangereux pour la santé humaine. La plupart des jouets contrefaits sont produits avec de la peinture toxique et les fausses pièces d'automobile ne satisfont pas aux normes de sécurité (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime 2010, p. 173).

L'élargissement de nombreux marchés à l'échelle mondiale a créé une demande tant pour les produits originaux que pour les produits d'imitation. La contrefaçon de marchandise tire profit de cette tendance et augmente les occasions de faire des gains. Comme dans de nombreux autres secteurs, les possibilités de gains élevés, jumelées à un risque de détection et à des sanctions relativement peu importants attirent les groupes du crime organisé (Transcrime 2010).

La Chambre de commerce du Canada avance que les groupes du crime organisé participent à la contrefaçon au Canada, car ce crime offre des marges de profit élevées et comporte un faible risque d'être attrapé (Breitkreuz 2007, p. 7; Réseau anti-contrefaçon canadien 2007, p. 8). Comme l'a signalé le Service canadien de renseignements criminels (2010), les groupes du crime organisé utilisent habituellement Internet pour acquérir et vendre des marchandises contrefaites et ils participent principalement aux activités de distribution. Il s'avère extrêmement difficile de mesurer l'ampleur de la contrefaçon de marchandises, mais ce phénomène semble à la hausse. Au Canada, les produits contrefaits arrivent en général des États-Unis et de l'Asie. Les nouvelles technologies, comme Internet, ont augmenté l'accessibilité des produits contrefaits. En effet, les boutiques virtuelles, les ventes aux enchères en ligne et les sites de publicité ainsi que les pharmacies virtuelles peuvent être mis en place et gérés en vue de commettre de la fraude et d'élargir les marchés où les marchandises contrefaites peuvent être vendues (Service canadien de renseignements criminels 2010). Les groupes du crime organisé partout au Canada participent à la production et au trafic de produits pharmaceutiques. Ces derniers peuvent être faits avec de faux ingrédients ou avoir des doses inadéquates (Service canadien de renseignements criminels 2007). La contrefaçon de produits pharmaceutiques est hautement profitable et nécessite habituellement la participation de nombreux intervenants. Les drogues licites constituent une cible intéressante aux fins de la contrefaçon, car elles génèrent des profits élevés, notamment lorsque l'on considère le nombre limité d'ingrédients nécessaires à leur production. En fait, une fois passées les étapes de la recherche, du développement, des essais et de l'approbation, la production des produits pharmaceutiques est relativement peu coûteuse puisque les ingrédients non médicaux peuvent facilement être remplacés (Service canadien de renseignements criminels 2006).

La contrefaçon de marchandises est une activité du crime organisé peu étudiée tant au Canada qu'à l'échelle internationale. La littérature internationale s'intéresse de plus en plus à la contrefaçon à titre d'activité possible des groupes du crime organisé. À ce jour, aucune étude n'a porté précisément sur le degré d'implication des groupes criminalisés dans les activités de contrefaçon en contexte canadien.

### 3.6 Jeu en ligne

Le jeu s'entend de tous les types de pari (p. ex. argent ou toute autre valeur matérielle) dont le but consiste à obtenir un gain plus élevé que la valeur initiale mise. Les jeux de hasard sont habituellement joués dans des établissements autorisés, comme les casinos et les guichets de pari, où les mises peuvent être effectuées de différentes manières. Dans les casinos, les gens peuvent jouer à des jeux sur table (p. ex. cartes, roulette), des jeux électroniques (p. ex. machines à sous) ou à tout autre type de jeux comme les paris sur les courses de chevaux et les sports. Le jeu peut aussi se pratiquer à l'extérieur d'établissements autorisés. En effet, les nouvelles technologies, notamment Internet, permettent aux gens de jouer à l'aide de nouveaux moyens (p. ex. jeux de casino, poker, pari sur les sports, loteries en ligne). Ainsi, un plus grand nombre de

consommateurs ont facilement accès au jeu (Griffiths 2003, p. 558; McMullan et Rege 2010, p. 54).

De nombreuses personnes s'adonnent au jeu en guise de divertissement ou de moyen de faire des gains. Le risque fait partie du jeu et il est possible, et même fréquent que les personnes qui jouent perdent de l'argent. Voilà pourquoi de nombreux États interdisent ou réglementent rigoureusement le jeu, et cela crée des occasions de jeu illicite. Le jeu illicite survient dans des régions où toutes les formes de jeu sont interdites et où il est permis seulement dans des conditions précises (Naylor 2002, p. 7).

Le jeu licite et illicite peut attirer les groupes du crime organisé, car il représente un service très en demande qui peut offrir des gains élevés. De plus, le jeu constitue un attrait pour les groupes du crime organisé à titre d'occasion de blanchir de l'argent, et ce, en partie en raison de la présence des nombreux services connexes offerts dans les endroits où les gens s'adonnent au jeu, comme des services bancaires, le change de devises et les transferts d'argent (Piscitelli et Albanese 2000; Ferentzy et Turner 2009, p. 126). Étant donné la complexité de l'exploitation des entreprises légales et illégales du jeu (il faut des installations, des gérants, des caissiers, des superviseurs et des services de sécurité), les groupes du crime organisé sont fréquemment présents, et ce en raison de leurs vastes réseaux de contacts criminels et à leur réputation établie en ce qui a trait à l'usage de violence dans les cas de dettes non remboursées (Ferentzy et Turner 2009, p. 112).

Le jeu en ligne constitue actuellement un nouveau marché souvent sous-réglementé dans certains États, qui peut attirer les groupes du crime organisé cherchant à faire des gains en escroquant les consommateurs et en trompant les commissions de sécurité (McMullan et Rege 2010; Campbell, Hartnagel et Smith 2005, p. 41). Les difficultés associées à l'application de la loi en ce qui a trait aux cybercrimes peuvent engendrer des occasions pour les personnes souhaitant tirer profit des vulnérabilités des systèmes de jeu en ligne (McMullan et Rege 2010, p. 55; Pontell, Geis et Brown 2007).

Les décideurs au Canada ont analysé certaines tendances en matière de jeu illicite au pays. Les études se sont particulièrement intéressées au lien entre le jeu illicite et la criminalité au sein des activités légales du jeu, à des éléments précis de la réglementation du jeu et au coût social du jeu (Campbell, Hartnagel, et Smith 2005, p. 7).

Selon les organismes d'application de la loi, le jeu illicite donne aux groupes du crime organisé des gains élevés et présente un risque de détection et de sanction très faible (Campbell, Hartnagel et Smith 2005, p. 40). Cette situation explique peut-être l'expansion rapide du jeu en ligne et les profits élevés libres d'impôt obtenus à partir des machines de jeu électroniques illicites (Campbell, Hartnagel et Smith 2005, p. 40). Tout comme les autres produits et services illicites (p. ex. drogues, prostitution, contrebande), le jeu illicite au Canada est fréquemment associé aux groupes du crime organisé. Les rapports laissent souvent entendre que les groupes du crime organisé sont derrière le jeu illicite (Ferentzy et Turner 2009; Service canadien de renseignements criminels 2010). Il existe toutefois très peu de preuves empiriques sur la présence réelle du crime organisé dans les activités illégales de jeu en ligne. Malgré cet état de fait, les données révèlent que les Canadiens jouent de plus en plus en ligne (même si le Canada ne figure pas parmi les

nations les plus joueuses) et que le jeu en ligne ne fait pas l'objet d'une réglementation claire (Rex et Jackson 2009, p. 122; Ferentzy et Turner 2009, p. 128).

Il est raisonnable d'avancer que le jeu en ligne est une activité du crime organisé peu étudiée à l'échelle internationale et particulièrement au Canada. En fait, en raison du développement relativement récent des services de jeu en ligne, la disponibilité d'information et de preuves fiables sur la portée du crime organisé dans le jeu en ligne illicite est actuellement limitée.

## 4.0 Discussion

Dans le cadre de la présente étude, on a examiné la littérature portant sur les activités du crime organisé en vue de cerner celles qui sont peu étudiées dans un contexte canadien. Dans l'ensemble des activités retenues aux fins de l'étude, le type d'activité et l'information disponible ont varié énormément. Voilà pourquoi il s'avère difficile d'évaluer la présence réelle du crime organisé et dans quelle mesure ces activités peuvent être profitables au crime organisé au Canada.

Les activités du crime organisé peu étudiées abordées dans le présent rapport peuvent être regroupées en vue d'en faciliter la compréhension. Les crimes contre l'environnement, les crimes contre les espèces sauvages, la contrefaçon de marchandises et le jeu en ligne ont tous trait à **des marchés criminels et à l'offre de produits et services illicites**. La recherche a fréquemment indiqué que ces types d'activités ne relèvent pas exclusivement des groupes du crime organisé, mais plutôt d'un éventail de différents intervenants du crime, allant des criminels pigistes agissant seuls aux organisations structurées de type mafia. Le trafic de stupéfiants représente l'activité du crime organisé la plus étudiée; la recherche sur ce sujet critique systématiquement l'idée selon laquelle les groupes du crime organisé dominent les marchés criminels (Reuter et Haaga 1989; Reuter 2009; Dorn, Levi, et King 2005; Pearson et Hobbs 2001). Les résultats issus de pays ayant une forte présence du crime organisé traditionnel (p. ex. les mafias italiennes, les yakuza du Japon), comme l'Italie, vont dans le même sens que ces constatations (Paoli 2004; Becchi 1996; Paoli et Reuter 2008). L'absence d'un contrôle marqué des marchés illicites par le crime organisé est souvent liée à la nature même de ces marchés. Dans les marchés illicites, les fournisseurs de biens et de services illicites ne peuvent pas recourir aux outils légitimes de résolution de conflits (droit civil, tribunaux et autres mécanismes de règlement des différends). De plus, les entrepreneurs illégaux accordent la priorité à la sécurité plutôt qu'à l'efficacité économique. Ils ne peuvent pas se servir des économies d'échelle, de la publicité et des stratégies d'intégration verticale, car de telles pratiques attireraient inévitablement l'attention des organismes d'application de la loi. Il est intéressant de constater que les études ont indiqué que, dans certains cas, on peut vraisemblablement trouver un contrôle solide d'activités illicites de la part du crime organisé. Un de ces cas a trait au contrôle exercé par le crime organisé dans un racket de jeux de nombres (type de loterie illicite) dans la ville de New York (Liddick 2009).

Lorsqu'on analyse les marchés criminels, il importe de se rappeler la distinction faite entre le « crime organisé » et les « actes criminels qui sont organisés » dans l'introduction de ce rapport. Dans les marchés criminels, il y a un certain nombre de différents types d'intervenants criminels, et les groupes du crime organisé ne sont pas toujours présents ou, s'ils le sont, n'ont pas un rôle prédominant. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de cerner clairement les facteurs d'un marché qui peuvent exposer celui-ci au développement d'organisations criminelles puissantes et

structurées plutôt qu'à un large éventail d'intervenants criminels plus flexibles. Les marchés criminels mentionnés peuvent intéresser les organisations criminelles en raison des occasions de gains qu'ils présentent. Les possibilités de profits peuvent attirer des groupes de criminels dispersés ainsi que des criminels pigistes travaillant seuls. Par conséquent, des efforts de recherche devraient se consacrer sur l'étude des facteurs qui favorisent le développement des groupes du crime organisé plutôt que sur les simples crimes qui sont organisés (consulter l'examen de la littérature ci-dessus pour savoir quelle est la distinction à faire).

Le deuxième groupe d'activités du crime organisé peu étudiées que la présente étude a relevé n'a pas trait à des marchés criminels précis, mais plutôt à des **activités ou des crimes précis qui peuvent être directement effectués par les organisations criminelles**. La manière dont les groupes du crime organisé dépensent leur argent de même que l'infiltration du crime organisé dans des entreprises et des marchés légitimes mettent en cause des activités ou des crimes précis que les groupes du crime organisé peuvent exécuter directement. La preuve obtenue d'autres pays que le Canada donne à penser qu'un nombre limité de groupes du crime organisé peuvent avoir les ressources pour, par exemple, réellement infiltrer le secteur des marchés publics ou le secteur de l'énergie renouvelable. Ces types d'activités du crime organisé ont d'importantes répercussions sur la société. Lorsqu'il intervient dans l'économie légale, le crime organisé peut porter atteinte à la juste concurrence, aux règles du marché et à la qualité des biens et des services légitimes. En général, le point le plus problématique pour ce groupe d'activités est la vulnérabilité de certains marchés légitimes à l'infiltration des groupes du crime organisé. En effet, le crime organisé peut tirer profit des marchés vulnérables et des possibilités de comportements illicites.

## 5.0 Conclusion

L'analyse des activités du crime organisé peu étudiées au Canada vise à mettre en évidence la participation du crime organisé dans des activités et des marchés précis. L'évaluation est fondée sur la littérature disponible, des rapports officiels et des hypothèses étayées. Les constatations cherchent à attirer l'attention sur un ensemble d'activités et de marchés où le crime organisé peut être impliqué et qui semblent actuellement peu étudiés. Il faudra effectuer d'autres recherches pour évaluer la présence et la pertinence réelles du crime organisé dans les activités et les marchés visés.

### 5.1 Recommandations aux fins de recherches futures

Premièrement, des études devraient spécifiquement se concentrer sur les marchés des crimes contre l'environnement, des crimes contre les espèces sauvages, de la contrefaçon de marchandises et du jeu en ligne. Étant donné le manque d'analyses empiriques sur l'implication du crime organisé dans ces marchés, une priorité serait d'évaluer la participation réelle du crime organisé dans de tels marchés. La recherche devrait notamment essayer de déterminer si les groupes du crime organisé exercent ces activités criminelles principalement de façon exceptionnelle ou occasionnelle ou plutôt de manière systématique, entrepreneurial et continue.

Deuxièmement, si on relève une importante participation du crime organisé dans les crimes contre l'environnement, les crimes contre les espèces sauvages, la contrefaçon de marchandises et le jeu

en ligne, des efforts de recherche devraient tenter d'analyser le *modus operandi* des groupes du crime organisé. De nombreuses méthodes pourraient servir à cette fin. L'analyse de scénarios et l'analyse des réseaux ressortent notamment de plus en plus comme deux méthodes de recherche prometteuses qui pourraient permettre de mieux comprendre la dynamique de ces marchés criminels.

Troisièmement, des études devraient analyser spécifiquement la manière dont les groupes du crime organisé dépensent leur argent. De façon traditionnelle, on a abordé ce sujet en fonction du point de vue de l'application de la loi, donc en mettant l'accent sur le crime du blanchiment d'argent. Une approche de recherche novatrice consisterait à mettre l'accent sur la manière dont les organisations criminelles dépensent leurs gains et sur les éléments qui expliquent le processus décisionnel des organisations criminelles, plutôt que sur les éléments qui composent le crime du blanchiment d'argent. De telles analyses peuvent utiliser de nombreuses méthodes, notamment l'analyse quantitative (fusion de nombreuses sources de données comme les données sur les activités douteuses, les saisies et les confiscations, l'évasion fiscale et les groupes du crime organisé) et les données qualitatives (mesures de prévention du crime dans la législation de secteurs précis, études de cas d'infiltration dans des entreprises criminelles, entrevues avec des experts).

Quatrièmement, l'infiltration du crime organisé dans des entreprises et des marchés légaux devrait être étudiée à l'aide d'une approche systémique. Il manque fréquemment de preuve empirique dans ces domaines, et souvent les hypothèses ne sont pas étayées par des données rigoureuses sur le plan empirique. La création d'une base de connaissances devrait être une priorité dans ce domaine. Il faudra à cette fin, par exemple, réaliser des études de cas et constituer une base de données sur les cas signalés d'infiltration dans des entreprises et des marchés légitimes au Canada et l'information connexe disponible.

## Bibliographie

- Akella, Anita Sundari et James B. Cannon (2004). *Strengthening the Weakest Links: Strategies for Improving the Enforcement of Environmental Laws Globally*. Washington D.C. Sur Internet : <http://www.oecd.org/dataoecd/18/37/33947741.pdf>.
- Asmundo, Adam et Maurizio Lisciandra (2008). « The cost of protection racket in Sicily », *Global Crime*, vol. 9, n° 3, p. 221.
- Beare, Margaret E. (2002). « Organized corporate criminality – Tobacco smuggling between Canada and the US. », *Crime, Law and Social Change*, vol. 37, n° 3, p. 225-243.
- Beare, Margaret E. et Stephen Schneider (2007). *Money laundering in Canada: chasing dirty and dangerous dollars*. Toronto, University of Toronto Press.
- Becchi, Ada (1996). « Italy: Mafia-dominated Drug Market? », *European Drug Policies and Enforcement*, Nicholas Dorn, Jorgen Jepsen et Ernesto U. Savona (éditeurs), p. 119-130, Basingstoke et Londres, Macmillan.
- Binational Working Group on Cross-Border Mass-Marketing Fraud (2008). *Mass-Marketing Fraud: A Report to the Attorney General of the United States and the Solicitor General of Canada*. Canada. Sur Internet : <http://www.justice.gov/opa/documents/08mass-marketing-fraud.pdf>.
- Boudier, Fabienne et Faouzi Bensebaa (2011). « Hazardous Waste Management and Corporate Social Responsibility: Illegal Trade of Electrical and Electronic Waste », *Business and Society Review*, vol. 116, n° 1, (1<sup>er</sup> mars), p. 29-53.
- Breitkreuz, Garry (2007). *Les produits contrefaits au Canada - Une menace pour la sécurité publique : rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale*, Ottawa, Communication Canada — Édition, mai.
- Buscaglia, Edgardo (2008). « The Paradox of Expected Punishment: Legal and Economic Factors Determining Success and Failure in the Fight against Organized Crime », *Review of Law & Economics*, vol. 4, n° 1.
- Calderoni, Francesco et Stefano Caneppele (éditeurs) (2009). *La geografia criminale degli appalti: le infiltrazioni della criminalità organizzata negli appalti pubblici nel Sud Italia*. Milan, Franco Angeli.
- Campbell, Colin S., Timothy F. Hartnagel, et Garry J. Smith (2005). *La légalisation du jeu au Canada*, document établi pour la Commission du droit du Canada, « Qu'est-ce qu'un crime? » 6 juillet.

Caneppele, Stefano, Francesco Calderoni et Sara Martocchia (2009). « Not only banks: Criminological models on the infiltration of public contracts by Italian organized crime », *Journal of Money Laundering Control*, vol. 12, n° 2, p. 151-172.

Clapp, Jennifer (1999). *The illicit global economy and state power*. H. Richard Friman et Peter Andreas (éditeurs), Lanham, Rowman & Littlefield.

Clarke, Ronald V. et Patricia M. Harris (1992). « Auto Theft and Its Prevention », *Crime and Justice*, vol. 16, p. 1-54.

Commission européenne. *Les déchets radioactifs*. Eurobaromètre Spécial 227. Bruxelles, Commission européenne.

Contri, Massimo (2009). « Illegal Trafficking of Waste in the Light of National and International Legislation », *Geospatial Visual Analytics*, Raffaele De Amicis, Giuseppe Conti et Radovan Stojanovic (éditeurs), p. 499-508. NATO Science for Peace and Security Series. Dordrecht: Springer.

Cooper, Ernest W. et Nathalie Chalifour (2004). *CITES, Eh? The Implementation of CITES in Canada since WAPPRIITA*, Washington D.C. Sur Internet : [http://www.trafficj.org/publication/05\\_CITES\\_Eh.pdf](http://www.trafficj.org/publication/05_CITES_Eh.pdf).

———. 2006. *La contrefaçon des médicaments au Canada*. Ottawa, Service canadien de renseignements criminels, août.

———. 2007. *Rapport annuel : le crime organisé au Canada, 2007*, Ottawa, Service canadien de renseignements criminels. Sur Internet : [http://www.cisc.gc.ca/annual\\_reports/annual\\_report\\_2007/document/annual\\_report\\_2007\\_f.pdf](http://www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2007/document/annual_report_2007_f.pdf).

———. 2008. *Rapport sur le crime organisé, 2008*, Ottawa, Service canadien de renseignements criminels. Sur Internet : [http://www.cisc.gc.ca/annual\\_reports/annual\\_report\\_2008/document/report\\_oc\\_2008\\_f.pdf](http://www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2008/document/report_oc_2008_f.pdf).

———. 2009. *Rapport sur le crime organisé, 2009*, Ottawa, Service canadien de renseignements criminels. Sur Internet : [http://www.cisc.gc.ca/annual\\_reports/annual\\_report\\_2009/document/report\\_oc\\_2009\\_f.pdf](http://www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2009/document/report_oc_2009_f.pdf).

———. 2010. *Rapport sur le crime organisé, 2010*, Ottawa, Service canadien de renseignements criminels. Sur [http://www.cisc.gc.ca/annual\\_reports/annual\\_report\\_2010/document/report\\_oc\\_2010\\_f.pdf](http://www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2010/document/report_oc_2010_f.pdf).

- Curtol, Federica, Andrea Nicola, Sara Martocchia et Ernesto U. Savona (2006). « Regulation of Offshore Banking Services and Financial Entities », *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol. 12, n° 3-4, p. 279-298, doi:10.1007/s10610-006-9030-3.
- Dalla Pellegrina, Lucia et Donato Masciandaro (2009) « The Risk-Based Approach in the New European Anti-Money Laundering Legislation: A Law and Economics View », *Review of Law & Economics*, vol. 5, n° 2. doi:10.2202/1555-5879.1422. Sur Internet : <http://www.bepress.com/rle/vol5/iss2/art6>.
- Daniele, Vittorio et Ugo Marani (2010). « Organized crime, the quality of local institutions and FDI in Italy: A panel data analysis », *European Journal of Political Economy*, vol. 27, n° 1, p. 132-142. doi:10.1016/j.ejpoleco.2010.04.003.
- Dauvergne, Mia (2008). *Vols de véhicules à moteur au Canada, 2007*. Canada. Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2008010/article/10744-fra.pdf>.
- Desroches, Frederick J. (2003). Drug Trafficking and Organized Crime in Canada: A Study of High-Level Drug Networks. In *Critical reflections on transnational organized crime, money laundering and corruption*, Margaret E. Beare (éditeur), p. 237-255, Toronto, University of Toronto Press.
- . 2005. *The Crime that Pays: Drug Trafficking and Organized Crime in Canada*. Toronto: Canadian Scholars' Press Inc.
- van Dijk, janvier 2007. « Mafia Markers: Assessing Organized Crime and its Impact upon Societies », *Trends in Organized Crime*, vol. 10, n° 4, p. 39-56.
- . 2008. *The World of Crime*. Thousands Oaks, CA, Sage Publications.
- Dorn, Nicholas, Michael Levi et Leslie King (2005). *Literature review on upper level drug trafficking*, Home Office Online Report, Londres, Home Office Research, Development and Statistics Directorate.
- Duke Engineering & Services (Canada), Inc. (1999). *Inventory of Radioactive Waste in Canada*. Gloucester, Canada, Low-Level Radioactive Waste Management Office, novembre.
- Durant, Darrin (2006). « Managing expertise: performers, principals, and problems in Canadian nuclear waste management », *Science and Public Policy*, vol. 33, n° 3, avril, p. 191-204.
- van Duyne, Petrus C. (2003). « Medieval Thinking and Organized Crime Economy », *Transnational Organized Crime: Myth, Power, and Profit*, Emilio C. Viano, Jose Magallanes et Laurent Bridel, p. 23-44, Carolina Academic Press, décembre.
- Ferentzy, Peter et Nigel Turner (2009). « Gambling and organized crime — A review of the literature », *Journal of Gambling Issues*, vol. 23 (juin), p. 111-155.

- Finckenauer, James O. (2005). « Problems of Definition: What Is Organized Crime? », *Trends in Organized Crime*, vol. 8, n° 3, p. 63-83.
- Freedman, David (2007). « The new law of criminal organizations in Canada ». *La Revue du Barreau canadien* vol. 85, n° 2, p. 171-219.
- Gouvernement du Canada – Investir au Canada (2010). Énergies renouvelables - Le Canada : véritable centrale d'énergies renouvelables. Sur Internet : [http://investiraucanada.gc.ca/fra/secteurs-industriels/énergies\\_renouvelables.aspx](http://investiraucanada.gc.ca/fra/secteurs-industriels/énergies_renouvelables.aspx).
- Griffiths, Mark (2003). « Internet Gambling: Issues, Concerns, and Recommendations » *CyberPsychology & Behavior*, vol. 6, no 6 (décembre), p. 557-568.
- Grillo, Simone (2011). L'impegno degli enti locali per la legalità nel settore delle energie rinnovabili. Sur Internet : [eusc.eu/media/1687/venti%20di%20mafia\\_grillo.pdf](http://eusc.eu/media/1687/venti%20di%20mafia_grillo.pdf).
- Guerriero, Carla et John Cairns (2009). « The potential monetary benefits of reclaiming hazardous waste sites in the Campania region: an economic evaluation », *Environmental Health*, vol. 8, p. 28.
- Hagan, Frank E. (2006). « 'Organized Crime' and 'organized crime': Indeterminate Problems of Definition », *Trends in Organized Crime*, vol. 9, no 4, p. 127-137.
- Hill, Peter B. E. (2006). *The Japanese Mafia: Yakuza, Law, and the State*. Oxford University Press, 26 janvier.
- Interpol. (2009). *Electronic Waste and Organized Crime: Assessing the Links - Phase II Report for the Interpol Pollution Crime Working Group*. Lyon, Interpol, mai.
- Interpol Pollution Crimes Working Group (2006). *Assessing the Links between Organised Crime and Pollution Crimes* (extrait), Lyon, Interpol, juin. Sur Internet : <http://www.interpol.int/Public/EnvironmentalCrime/Pollution/organizedCrime.pdf>.
- Jacobs, James B., Coleen Friel et Robert Raddick (1999). *Gotham Unbound: How New York City Was Liberated from the Grip of Organized Crime*, New York, NY, NYU Press.
- Kaplan, David E. et Alec Dubro (2003). *Yakuza: Japan's criminal underworld*. University of California Press, 1<sup>er</sup> février.
- von Lampe, Klaus (2001). « Un processus peu concluant : évolution conceptuelle de la criminalité organisée en Allemagne et aux États-Unis d'Amérique ». *Forum sur le crime et la société*, vol. 1, no 2, p. 109-127.
- . 2008. « Mortgage fraud and organized crime in Canada: strategic intelligence brief » *Trends in Organized Crime*, vol. 11, no 3, 1<sup>er</sup> septembre, p. 301-308.

Lavezzi, Andrea Mario (2008). « Economic structure and vulnerability to organised crime: Evidence from Sicily » *Global Crime*, vol. 9, no 3, p. 198-220.

Levi, Michael (2002). « Money Laundering and Its Regulation », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 582, n° 1, 1<sup>er</sup> juillet, p. 181-194.  
doi:10.1177/000271620258200113.

Lewis, Joanna I. et Ryan H. Wiser (2007). « Fostering a renewable energy technology industry: An international comparison of wind industry policy support mechanisms » *Energy Policy*, vol. 35, n° 3, (mars), 1844-1857. doi:10.1016/j.enpol.2006.06.005.

Liddick, Don (2009). « The traffic in garbage and hazardous wastes: an overview », *Trends in Organized Crime*, vol. 13, n<sup>os</sup> 2-3 (décembre), p. 134-146.

Linden, Rick, et Stephen Schneider. (2010). *Approches de surveillance axée sur la résolution des problèmes face aux fraudes en matière de valeurs mobilières*. Canada.

Luther, Linda (2010). *Managing Electronic Waste: Issues with Exporting E-Waste*. Washington D.C., Congressional Research Service, 27 septembre.

Massari, Monica et Paola Monzini (2004). « Dirty Businesses in Italy: A Case-study of Illegal Trafficking in Hazardous Waste », *Global Crime*, vol. 6, n° 3, :p. 285.

McHale, Christine (2007). « Cigarette Smuggling Merry-Go-round where One Thing Leads to Another ». Sur Internet :  
[www.caledoniawakeupcall.com/smuggling/CigaretteSmuggling.pdf](http://www.caledoniawakeupcall.com/smuggling/CigaretteSmuggling.pdf).

McMullan, John L. et Aunshul Rege (2010). « Online crime and internet gambling » *Journal of Gambling Issues*, vol. 24 (juillet), p. 54-85.

Mitsilegas, V. (2003). From National to Global, from Empirical to Legal: The Ambivalent Concept of Transnational Organized Crime. *Critical reflections on transnational organized crime, money laundering and corruption*. Margaret E Beare (éditeur), Toronto, University of Toronto Press.

Morselli, Carlo, Cynthia Giguère et Katia Petit (2007). « The efficiency/security trade-off in criminal networks », *Social Networks*, vol. 29, n° 1 (janvier): p. 143-153.  
doi:10.1016/j.socnet.2006.05.001.

Morselli, Carlo et Katia Petit (2007). « Law-Enforcement Disruption of a Drug Importation Network » *Global Crime*, vol. 8, n° 2, p. 109-130.

Morselli, Carlo, Sèvrine Petit, Mathilde Turcotte, et Claudine Gagnon (2010). *Modes d'acquisition sur le marché des armes à feu illégales*. Canada.

- Morselli, Carlo et Julie Roy (2008). « Brokerage Qualifications in Ringing Operations », *Criminology*, vol. 46, n° 1, p. 71-98.
- Morselli, Carlo, Mathilde Turcotte et Katia Petit (2003). « Des éléments du crime organisé et son contrôle au Québec ». *Traité de criminologie empirique*, Marc Le Blanc, Marc Ouimet et Denis Szabo (éditeurs), p. 161-192. 3<sup>e</sup> édition, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Naylor, Robin T. (2001). « License to Loot: A Critique of Follow-the-Money Methods in Crime Control Policy », *Social Justice*, vol. 28, n° 3, p. 121-152.
- Naylor, Robin T. (2002). *Une typologie des crimes motivés par l'appât du gain*. Ottawa, ministère de la Justice, Division de la recherche et de la statistique, octobre.
- . 2003. « Towards a General Theory of Profit-Driven Crimes », *British Journal of Criminology*, vol. 43, no 1, p. 81-101.
- Nelen, Hans (2008). « Real estate and serious forms of crime » *International Journal of Social Economics*, vol. 35, n° 10, p. 751-762.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2005). *Guides législatifs pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant*. New York, Nations Unies.
- . 2010. *The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment*. Vienna: United Nations Office on Drug and Crime. Sur Internet : <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/tocta-2010.html>.
- Organisation mondiale des douanes (2010). *Rapport Douanes et DPI 2009 - Extrait*. Organisation mondiale des douanes.
- Orlova, Alexandra V. (2008). « A comparison of the Russian and Canadian experiences with defining 'organized crime' », *Trends in Organized Crime*, vol. 11, n° 2, p. 99-134.
- Orlova, Alexandra V. et James W. Moore. (2005). « 'Umbrellas' or 'Building Blocks'? : Defining International Terrorism and Transnational Organized Crime in International Law », *Houston Journal of International Law*, vol. 27, p. 267-310.
- Painuly, Jyoti P. (2001). « Barriers to renewable energy penetration; a framework for analysis » *Renewable Energy*, vol. 24, no 1 (septembre), p. 73-89. doi:10.1016/S0960-1481(00)00186-5.
- Paoli, Letizia (2004). « The illegal drugs market », *Journal of Modern Italian Studies*, vol. 9, n° 2: p. 186. doi:10.1080/13545710410001679466.

- Paoli, Letizia et Cyrille Fijnaut (2004). « Introduction to Part I: The History of the Concept », *Organised crime in Europe: concepts, patterns and control policies in the European Union and beyond*, Cyrille Fijnaut et Letizia Paoli (éditeurs), p. 21-46, Dordrecht, Springer.
- Paoli, Letizia et Peter Reuter (2008). « Drug Trafficking and Ethnic Minorities in Western Europe », *European Journal of Criminology*, vol. 5, n° 1, 1<sup>er</sup> janvier, p. 13 -37.
- Pearson, Geoffrey et Dick Hobbs (2001). *Middle Market Drug Distribution*, Home Office Research Study. Londres, Home Office Research, Development and Statistics Directorate, novembre.
- Piscitelli, Franco et Jay S. Albanese (2000). « Do Casinos Attract Criminals? », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 16, n° 4, p. 445-456.
- Pontell, Henry N., Gilbert Geis et Gregory C. Brown (2007). « Offshore Internet Gambling and the World Trade Organization: Is it Criminal Behavior or a Commodity? », *International Journal of Cyber Criminology*, vol. 1, n° 1, p. 119-136.
- REN21 (2010). *Renewables 2010: Global Status Report*. Paris, Renewable Energy Policy Network for the 21st Century, septembre.
- Reuter, Peter (2009). *Assessing the Operation of the Global Drug Market Report 1*. Cambridge, Royaume-Uni, RAND, Europe.
- Reuter, Peter et Kohn Haaga (1989). *The Organization of High-Level Drug Markets: An Exploratory Study*. Santa Monica, CA, RAND, février.
- Renseignements criminels de la Gendarmerie royale du Canada. (2010). *La traite de personnes au Canada*. Ottawa, Gendarmerie royale du Canada.
- Le Réseau anti-contrefaçon canadien (2007). *Rapport sur la contrefaçon et le piratage au Canada - Des pistes d'intervention prometteuses*. Le Réseau anti-contrefaçon canadien, mars.
- Rex, Justin, et David J. Jackson (2009). « Window of Opportunity? Internet Gambling in Canada ». *Analyse de politiques*, vol. 35, n° 1, p. 121-137.
- Roberge, Ian (2009). *Fighting Organized and Transnational Organized Crime in Canada*. Ottawa. Sur Internet : <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2009/Roberge.pdf>.
- Savona, Ernesto U. (1997). *Responding to Money Laundering: International Perspectives*. Amsterdam: Harwood academic publishers.
- . 2010. « Infiltration by Italian organised crime (Mafia, 'Ndrangheta and Camorra) of the public construction industry, *Situational Prevention of Organised Crimes*, Karen Bullock,

- Ronald V. Clarke et Nick Tilley (éditeurs), p. 130-150. Cullompton, Devon: Willan Publishing, 26 mars.
- Schmidt, Charles W. (2006). « Unfair Trade e-Waste in Africa », *Environmental Health Perspectives*, vol. 114, n° 4, (avril), A232-A235.
- Schneider, Jacqueline L. (2008). « Reducing the Illicit Trade in Endangered Wildlife », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 24, n° 3, p. 274-295.
- Schneider, Stephen (2004). « Organized crime, money laundering, and the real estate market in Canada », *Journal of Property Research*, vol. 21, n° 2. p. 99.
- Service canadien de renseignements criminels (2003). Rapport annuel sur le crime organisé au Canada, 2003, Sur Internet : [http://www.cisc.gc.ca/annual\\_reports/annual\\_report\\_2003/diamond\\_2003\\_f.html](http://www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2003/diamond_2003_f.html).
- Sheptycki, James, Margaret E. Beare, Pierre-Yves Bourduas, Carlo Morselli, Lisa Taylor, et Norman E. Taylor (2010). *Documentation sur le crime organisé publiée dans le monde : rapport d'interprétation sur l'élaboration de la méta-analyse d'une base de données bibliographiques commentées à l'intention des décideurs canadiens*. Sécurité publique Canada.
- Transcrime (2010). *Anti Brand Counterfeiting in the EU: Report on International and National Existing Standards*, Milan, Transcrime, 30 décembre.
- Varese, Federico (2006). « How Mafias Migrate: The Case of the 'Ndrangheta in Northern Italy. » *Law & Society Review*, vol. 40, n° 2, 14 juin, p. 411-444.
- Vedder, Tracy (2011). « Chinese mafia rakes in millions from 'Puget Sound gold' », 28 février. Sur Internet : <http://www.komonews.com/news/local/117024808.html>.
- Walker, John et Brigitte Unger (2009). « Measuring Global Money Laundering: 'The Walker Gravity Model' », *Review of Law & Economics*, vol. 5, n° 2,. doi:10.2202/1555-5879.1418. <http://www.bepress.com/rle/vol5/iss2/art2>.
- Wath, Sushant B., P. S. Dutt, and T. Chakrabarti. 2010. « E-waste scenario in India, its management and implications », *Environmental Monitoring and Assessment*, vol. 172, n° 1-4 (février), p. 249-262. doi:10.1007/s10661-010-1331-9.
- White, Rob (2008a) *Environmental harm and crime prevention*. Canberra. Sur Internet : <http://www.aic.gov.au/documents/8/F/7/%7B8F7C8770-041C-4D1B-AB4A-106A387D62F5%7Dtandi360.pdf>.
- . 2008b. *Crimes Against Nature: Environmental Criminology and Ecological Justice*, illustrated edition. Portland, Willan, 1<sup>er</sup> juin.

Widmer, Rolf, Heidi Oswald-Krapf, Deepali Sinha-Khetriwal, Max Schnellmann, and Heinz Böni. (2005). « Global perspectives on e-waste », *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 25, n° 5 (juillet), p. 436-458.

Woodiwiss, Michael (2003). « Transnational Organized Crime: The Strange Career of an American Concept », *Critical reflections on transnational organized crime, money laundering and corruption*, Margaret E. Beare (éditeur), p. 3-34. Toronto, University of Toronto Press.

Woodiwiss, Michael, and Dick Hobbs (2009). « Organized Evil and the Atlantic Alliance », *British Journal of Criminology*, vol. 49, n° 1 (1<sup>er</sup> janvier), p. 106-128.

Wylter, Liana Sun et Pervaze A. Sheikh (2008). *International Illegal Trade in Wildlife: Threats and U.S. Policy*.

Zimmerman, Mara E. (2003). « Black Market for Wildlife: Combating Transnational Organized Crime in the Illegal Wildlife Trade, The », *Vanderbilt Journal of Transnational Law*, vol. 36, p. 1657.